

Conseil d'Administration

Séance du **29 avril 2025**

COMPTE-RENDU

1. Informations de la Présidente
2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 4 février 2025 (sous réserve)
3. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 11 mars 2025 (sous réserve)

Enjeux Stratégiques

4. Réformes en cours et évolution du contexte national et international de l'ESR ([informations-échanges](#))
5. Registre des déclarations d'intérêts sur l'honneur en vue de prévenir les conflits d'intérêts dans le cadre des marchés publics : Participations dans des sociétés et autres personnes morales
6. Démarche de construction du schéma de responsabilité sociale et environnementale de l'Université de Lorraine ([informations-échanges](#))
7. Rapport d'activité de la filiale UL'Propuls
8. Rapport social unique

Ressources Humaines

9. Campagnes d'avancement des personnels contractuels – détermination des volumes de promotions
10. Campagne d'avancement des personnels enseignants contractuels - volume de promotion
11. Liste des fonctions ouvrant droit à l'indemnité fonctionnelle (C2) instituée par le régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs (RIPEC)
12. Liste des fonctions ouvrant droit à la Prime de Charges Administratives

Vie Institutionnelle

13. Statuts du Laboratoire animal et agroécosystèmes (L2A)
14. Règlement intérieur des bibliothèques universitaires de l'université de Lorraine *reporté*
15. Bilan des actes (sous réserve) ([information- échanges](#))

Formation & Insertion Professionnelle

16. Cadrage de la mise en œuvre de l'apprentissage à distance
17. Modification du Master Physique Parcours type Greenano – Collégium S&T
18. Modification Licence professionnelle Métiers de l'industrie : métallurgie, mise en forme et soudage – Collégium S&T

International

19. Modalités d'accueil des étudiants et de fonctionnement du master conjoint Erasmus Mundus DENSYS 2.0

Affaires financières et comptables

20. Admissions en non-valeur

Questions diverses

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Mme BOULANGER Hélène, Présidente

Mme DORIAT DUBAN Myriam,

M. GARET Olivier,

M. JOUZEAU Jean-Yves,

M. MARTRETTÉ Jean-Marc,

M. SCHMITT Christophe,

M. DIOU Camille,

M. GNAEDINGER Eric,

Mme LE FLOCH Vasilica,

Mme SINIGAGLIA-AMADIO Sabrina,

M. DUSSOUBS Bernard,

M. GREENWOOD James,

M. METZGER Jean-Luc,

Mme RABAN Catherine,

M. POIFOULOUT Ethan,

M. MARY Gérard

Membre représenté par son suppléant :

Mme ABDELMOULA Farah, élue Fédélor, sa suppléante est Mme LEGAY Morgane

Membres représentés par procuration :

Mme DENOOZ Laurence donne procuration à JOUZEAU Jean-Yves

Mme MOINARD Patricia donne procuration à SCHMITT Christophe

M. VANNESTE Arnaud donne procuration à DORIAT-DUBAN Myriam.

M. GROSDIDIER François donne procuration à BOULANGER Hélène

Membres excusés :

M. SOULEY ALI Harouna arrivé à 09h35

Invités Présents :

M. Le Recteur de région académique ou son représentant

Mme La Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la région académique GRAND EST ou son représentant

M. OGET Nicolas, Vice-président du Conseil de la Formation

M. DEGOTT Pierre, Vice-président du Conseil de la Vie Universitaire

M. STERPENICH Jérôme, Vice-président en charge des partenariats et de l'innovation

M. FLUCK Gilles, Agent Comptable intérimaire

M. MALNOURY Vincent, Directeur Général des Services

M. JEUNEHOMME Pierre-Emmanuel, Directeur Général des Services Adjoint « Infrastructures et Moyens » par intérim, Directeur Général des services adjoint relations humaines et sociales, prévention et conditions de travail

M. BIGET Anthony Ingénieur UL'Propuls

M. DINE David, Directeur de la Communication
Mme HINSBERGER Frédérique Responsable du Contrôle Interne
Mme LESOURD Hélène, Directrice de Cabinet
M. COUVAL Romain, Sous-directeur de la direction des affaires juridiques

Assistait également à la séance du conseil :

Mme Jane-Laure BONNEMaison, Directrice adjointe de la direction des affaires juridiques.

Nombre de membres en exercice : 31 Quorum : 16
Nombre de membres présents en début de séance : 17
Nombre de membres représentés : 4

À 9h30, la Présidente constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

1. Information de la Présidente

Lancement de la marque de site UNYS

La Présidente annonce le lancement le 18 avril précédent, de la marque de site UNYS et du site web unys-science.fr pour améliorer la lisibilité du site Lorrain de recherche et d'innovation et suivre l'actualité du site et de ses partenaires. Cette marque vise à unifier le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) au-delà de l'établissement. Le Ccopolor devient UNYS Projet.

Lancement de l'enquête sur le bien-être au travail

Myriam DORIAT-DUBAN annonce le lancement de l'enquête sur le bien-être au travail. Cette initiative découle du projet d'établissement visant à mettre l'humain au cœur de la politique universitaire et à faire de l'université un lieu d'épanouissement tant collectif qu'individuel.

La démarche, initialement nommée « Réinventons notre rapport au travail » devient « Bien-être & Co ». Elle correspond à une action de l'Axe 6 avec pour objectif de renforcer les relations professionnelles et favoriser l'enrichissement réciproque entre les acteurs et les services.

L'enquête, menée par BVA People Consulting, vise à évaluer le climat social en recueillant les perceptions et attentes de tous les agents sur leurs conditions de travail. L'ensemble du personnel est concerné, qu'il s'agisse des enseignants, des chercheurs, des enseignants-chercheurs, du personnel de bibliothèque, de l'ensemble des BIATSS ou des doctorants-es. Après le diagnostic initial, des baromètres bisannuels permettront de mesurer l'efficacité des plans d'action.

Le site dédié, *Bien-être & Co* détaille toutes les actions de la démarche et présente l'ensemble des axes. L'enquête, que le site présente également, se déroulera du 12 au 30 mai 2025. Le site détaille par ailleurs les objectifs, l'importance de l'enquête et les modalités de participation.

La finalisation de la préparation de la démarche comprend cinq étapes. Le questionnaire, soumis au comité scientifique et présenté le 25 avril 2025 aux organisations syndicales, est déjà validé. Le déploiement et le recueil des données est prévu du 12 au 30 mai 2025. Un webinaire d'information aura lieu avant le 5 mai 2025, avec la présence de BVA pour informer la communauté du déploiement de l'enquête et pour répondre aux questions. Le lancement de l'enquête viendra ensuite, la durée envisagée pour remplir le questionnaire étant de 15 et 20 minutes. L'analyse des données sera effectuée en juin par BVA. À partir du 23 juin 2025, BVA fournira les résultats, sous forme de rapport, de conclusions et de recommandations. Une présentation en F3SCT est prévue le 3 juillet 2025,

suivie d'un webinaire pour l'ensemble de la communauté. Un atelier avec BVA initiera la réflexion sur le plan d'action avant les vacances. Le travail sur ce plan d'action se poursuivra à la rentrée, suivi de la mise en œuvre des actions.

La Présidente souligne l'importance de suivre l'enquête par des plans d'action concrets.

Restructuration du CETELOR (Centre d'essai Textile Lorrain) à Épinal

Le centre, auparavant déficitaire, nécessitait une compensation annuelle de 350 000 à 400 000 euros. Une restructuration a été menée, impliquant plusieurs responsables universitaires et une solution a été arrêtée. Une partie de l'activité sera rattachée au laboratoire LERMAB tandis que les prestations seront intégrées à la filiale. La marque CETELOR, est conservée et intégrée dans le portefeuille de la filiale.

Les événements notables de la vie universitaire de l'établissement

La Présidente mentionne trois événements à venir :

- le 24 mai 2025 : rallye Metz-Nancy-Pont-à-Mousson (RMN2PAM) à vélo, avec au programme des activités sportives et culturelles ;
- le 30 mai 2025 : concert de la chorale universitaire de Nancy avec en ouverture la chorale universitaire de Metz ;
- et le 31 mai 2025 : concert de la chorale universitaire de Metz avec en ouverture la chorale universitaire de Nancy.

Ethan POIFOULOT demande des précisions sur les objectifs du CETELOR.

La Présidente explique que le CETELOR est spécialisé dans l'expertise des textiles et matériaux textiles. Elle illustre son propos par deux exemples. Pendant la crise sanitaire, le centre a expertisé les masques pour évaluer leur perméabilité et résistance au lavage. Par ailleurs, le centre travaille actuellement sur des commandes de culottes menstruelles. Ces expertises sont particulièrement utiles pour les entreprises produisant des textiles professionnels.

Christophe SCHMITT demande des précisions sur l'enquête de bien-être au travail et sur son coût financier.

Myriam DORIAT-DUBAN explique que BVA a été retenu suite à la rupture du contrat avec le prestataire initialement choisi. BVA, classé deuxième lors de la sélection initiale, a été retenu après vérification de références, notamment auprès de l'UNISTRA. Ce changement a entraîné un retard de six mois dans la réalisation de l'enquête.

La Présidente précise que la partie qualitative de l'enquête sera internalisée, le recours à un prestataire externe pour cet aspect ayant été abandonné.

Vincent MALNOURY précise que l'enquête initiale coûtera 32 900 euros, suivie d'un baromètre à deux ans pour 26 200 euros. Le processus de sélection a impliqué une procédure de marché public, avec une phase de dialogue impliquant les organisations syndicales et l'analyse du comité scientifique.

Sabrina SINIGAGLIA-AMADIO, s'interroge sur le choix d'externaliser l'enquête plutôt que de la confier à la DAPEQ, service interne de l'établissement.

Vincent MALNOURY précise que le montant de la prestation nécessitait une mise en concurrence. La DAPEQ, bien que sollicitée, n'avait pas l'expérience requise pour ce type d'enquête.

Christophe SCHMITT demande des informations sur la situation de l'Institut Hospitalo-Universitaire (IHU). Il évoque

une récente réunion et s'interroge sur les derniers développements et les risques potentiels par rapport à la labélation.

La Présidente précise qu'il s'agit d'un IHU probatoire et que le risque est envisagé depuis le début. L'évaluation à mi-parcours est prévue fin 2026. Le jury international a pointé certains défauts, touchant notamment aux MICI, une maladie touchant une centaine de milliers de personnes. L'équipe de recherche est réduite et encore relativement jeune, avec des chercheurs encore au début de leur carrière.

L'IHU, hébergé au sein de l'hôpital universitaire, a connu des difficultés de fonctionnement ayant entraîné la démission du directeur, fin 2024. Un travail est en cours pour identifier les causes des difficultés qu'il a pu rencontrer et mettre en place des solutions qui permettront de revenir à un fonctionnement plus serein. Malgré ces défis, les travaux de recherche avancent globalement comme prévu, sans inquiétude majeure concernant les engagements pris envers l'ANR.

La Présidente donne lecture des procurations.

2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 4 février 2025

Le projet de compte-rendu du Conseil d'Administration du 4 février 2025 est adopté à l'unanimité.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
Présents	17
Représentés	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	25
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

3. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 11 mars 2025

Ce point est reporté au prochain Conseil d'Administration.

Enjeux Stratégiques

4. Réformes en cours et évolution du contexte national et international de l'ESR ([Informations & échanges](#))
5. Registre des déclarations d'intérêts sur l'honneur en vue de prévenir les conflits d'intérêts dans le cadre des marchés publics: participation dans des sociétés et autres personnes morales
6. Démarche de construction du schéma de responsabilité sociale et environnementale de l'Université de Lorraine ([Informations & échanges](#))
7. Rapport d'activité de la filiale UL Propuls
8. Rapport social unique

CA du 29 avril 2025

4

4. Réformes en cours et évolution du contexte national et international de l'ESR

La Présidente expose les défis du contexte international pour la recherche avec une opposition entre le modèle de recherche libre incarné par une bonne partie de l'Europe, et celui de la recherche contrainte, qu'incarne la Chine.

Un rapport de l'OCDE de 2019 montre que la France occupe une position moyenne en termes d'attractivité pour les migrants diplômés (titulaires d'un master ou d'un doctorat) par rapport à d'autres pays de l'OCDE. Cette situation n'a pas significativement évolué depuis.

Concernant les salaires des doctorants, une comparaison avec l'indice du coût de la vie révèle que la France se situe également à un niveau moyen. La loi de programmation pour la recherche (LPR) vise à améliorer l'attractivité salariale dans ce domaine.

L'attractivité englobe également la qualité de l'environnement de travail, des équipements, de l'immobilier et du support administratif et technique. Sur ce dernier point, l'UL présente un ratio inférieur aux grandes universités mondiales, avec moins d'un personnel administratif et technique par enseignant-chercheur.

La fonction refuge, c'est-à-dire la capacité des universités à accueillir des chercheurs contraints de quitter leurs pays d'origine constitue un autre facteur d'attractivité. L'Université de Lorraine a mis en place un dispositif « *Safe place for science* » dès 2023.

Concernant les dépenses intérieures en recherche et développement, la France se situe à 2,2 % du PIB, soit en dessous de la moyenne de l'OCDE qui est de 2,7 %. Les États-Unis et l'Allemagne ont franchi la barre des 3 %. La Chine approche les 3 %, avec une progression constante. L'objectif de la LPR est d'atteindre 1 % du PIB pour les dépenses publiques, contre 0,75 % actuellement.

Cette situation soulève des questions sur l'autonomie, la souveraineté et la compétitivité de l'Europe. Malgré un nombre important de chercheurs en France, les moyens alloués à la recherche et au développement restent insuffisants.

Enfin, la Présidente alerte sur un recul mondial de la liberté académique ces dernières années, se référant au rapport de l'*Academic Freedom Index Update 2024* qui classe les pays selon leur statut en matière de liberté académique.

Des graphiques montrant la répartition de la population mondiale selon la qualité de l'accès à la liberté académique en 1973, 2006 et 2023 sont projetés. Après une amélioration significative en 2006, la situation en 2023 est revenue à un niveau proche de celui de 1973, période de guerre froide. Ce recul, particulièrement inquiétant, touche même les démocraties occidentales.

Aux États-Unis, l'élection de Donald TRUMP, bien que significative, n'est pas l'unique cause des atteintes à la liberté académique. Ainsi, les mesures entreprises par Donald TRUMP se sont appuyées sur une dynamique préexistante qui a également court en France.

Ce contexte international soulève des enjeux d'une importance capitale. Le premier enjeu réside dans la nécessité d'une mobilisation collective contre le dénigrement systématique des universités, en France et dans le monde qui est faite par la caricature et la confusion fréquente entre liberté académique et liberté d'expression, libertés qui sont pourtant légalement encadrées.

Le deuxième enjeu concerne l'impératif d'assumer la « fonction refuge » des établissements malgré les contradictions entre la promotion de l'initiative « *Choose France for Science* » visant à attirer de chercheurs renommés travaillant aux États-Unis avec des moyens dédiés d'une part et la réduction de 40 % du Programme d'Aide d'Urgence des Scientifiques et Artistes en Exil, (*PAUSE*) permettant d'accueillir des chercheurs en danger d'autre part.

Le troisième enjeu porte sur le développement de l'attractivité de la France et de l'Europe, corrélé à l'investissement en recherche et développement. Il est important d'expliciter les avantages du modèle de la recherche libre par rapport à celui de la recherche contrainte. En dépit des succès technologiques chinois, l'adoption d'un modèle de recherche contrainte ne devrait pas être envisageable en raison des différences notables dans les méthodes d'acquisition de connaissances et d'une volonté d'investissement plus importantes de la Chine. Une évolution similaire se dessine néanmoins aux États-Unis, où la recherche se focalise sur des sujets politiquement opportuns, négligeant des domaines cruciaux comme la santé, l'environnement et les sciences humaines, essentiels à une société durable.

Enfin, le quatrième enjeu consiste à plaider pour un investissement accru dans la recherche et le développement. À l'échelle européenne, il faudrait concrétiser les orientations des rapports Draghi. L'UL a contribué à la réflexion sur le futur programme-cadre de l'Union européenne qui sera déterminant pour garantir la prise en compte de l'effort de recherche dans les programmes européens à venir.

La Présidente annonce que la LPR, mise en œuvre en 2021, fait l'objet d'une clause de revoyure activée par le ministre Philippe Baptiste. Une séance de travail à Paris réunit actuellement les acteurs du secteur (organismes de recherche, universités, services du ministère) pour analyser et réviser cette loi. Cependant, les intentions en termes de moyens n'ont pas été précisées en amont, créant une incertitude sur l'évolution du financement.

Parallèlement, une réforme de la contractualisation entre l'État et les universités est en cours. Cette réforme ne vise pas à remettre en cause la dotation pour charges de service public, notamment sa composante salariale, mais ambitionne d'avoir une démarche contractuelle qui englobe l'ensemble des missions universitaires. L'objectif est d'instaurer pour les différentes formes de contractualisation une temporalité unique alignée aux mandats des équipes de direction et aux Contrats de Plan État-Région (CPER) dans le but de simplifier la situation actuelle où la stratégie des établissements doit être fréquemment redéfinie. Cette réforme, appelée « nouveaux contrats d'objectifs, de moyens et de performance au premier euro », sera d'abord mise en œuvre dans les régions PACA et Nouvelle-Aquitaine, avec les rectorats comme interlocuteurs des universités. Bien qu'elle soit généralement bien accueillie par les établissements, de nombreuses interrogations subsistent quant au périmètre précis de ces futurs contrats, dont les contours demeurent flous, et quant aux moyens qui seront disponibles pour leur élaboration, ce qui génère une certaine lassitude chez certains.

En parallèle, la préparation du budget de l'État suit une approche consistant à réinterroger chaque élément du budget, à l'exception de la partie « socle ». Des annonces récentes font état de volontés d'économies supplémentaires pour 2026, avec notamment une suppression de 500 millions d'euros en autorisations d'engagement sur les crédits de la Mires. Bien que ces coupes n'affectent pas directement les dotations de base des universités, elles signalent une trajectoire de réduction des moyens étatiques disponibles, dont les répercussions sur les activités universitaires sont bien réelles.

Concernant les ressources directes des universités, une interrogation persiste sur la poursuite de l'effort de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR). L'objectif de la LPR était d'atteindre un taux de réussite de 40 % à l'ANR. La continuité de cet effort reste incertaine, de même que les orientations du futur programme France 2030. L'horizon des investissements stratégiques de l'État est fixé à 2030, sans visibilité au-delà, ce qui soulève des inquiétudes pour les établissements engagés dans des projets à long terme.

Des menaces récurrentes pèsent sur le financement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, avec une volonté affichée de réorienter les aides publiques vers des formations hors de ce champ.

S'agissant des Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT), l'État a clairement indiqué un transfert progressif de leur financement vers les pôles universitaires d'innovation, donc à la charge des établissements. L'État escompte que des économies de structure et une meilleure efficacité compenseront ce désengagement financier. Ces sujets, actuellement en cours d'examen, soulèvent des interrogations et feront l'objet de discussions futures.

Plusieurs autres réformes sont en cours. Celle concernant la formation des enseignants, déjà bien avancée, prévoit le déplacement du concours du niveau master à la fin de la licence. Elle sera effective à partir de la rentrée 2025, le premier concours nouvelle formule se déroulant lors de la prochaine année universitaire. Elle aura des répercussions significatives sur les flux d'étudiants en premier cycle, particulièrement pour le professorat des écoles, avec l'instauration d'une licence dédiée qui accueillera une partie des étudiants se destinant à ce métier. Elle affectera également les masters métiers de l'enseignement et les masters disciplinaires, le nouveau positionnement du concours provoquant des bouleversements dans les flux pour les formations de niveau master proposées par les Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation (INSPE). Elle impactera en outre la cartographie de la formation des enseignants du second degré, avec des risques de réduction de l'offre dans certaines spécialités technologiques, susceptibles de créer un déficit d'enseignants qualifiés pour des spécialités pourtant nécessaires.

Comme autre réforme, le Premier ministre a annoncé la départementalisation de la première année d'accès aux études de santé, une mesure aux contours encore flous que les universités contestent. Pour l'UL, cela signifierait la création d'un tel accès en Meuse et dans les Vosges. Cette mesure s'accompagnerait d'une réforme de l'accès santé dont le modèle unique demeure indéterminé. Bien que porteuse d'opportunités, cette perspective soulève des interrogations quant au cadre de mise en œuvre et aux moyens alloués, actuellement non précisés, suscitant l'appréhension d'une exigence accrue sans ressources supplémentaires.

En outre, un débat a cours sur l'avenir du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCÉRES). Une proposition de loi prévoit sa suppression, mais son sort reste incertain. Cette éventuelle suppression est vue d'un mauvais œil, les alternatives proposées, telles que le transfert de l'évaluation au Conseil National des Universités (CNU), n'étant pas crédibles. Toutefois, cette crise présente une opportunité de simplifier le processus d'évaluation dans l'enseignement supérieur et la recherche par l'instauration d'un régime de confiance a priori, par l'utilisation de dispositifs internes comme les *Scientific Advisory Boards* pour l'évaluation des unités de recherche et par la favorisation d'un système d'évaluation globale des formations par une accréditation des établissements par grands domaines. Cette simplification impliquerait une responsabilité accrue des établissements en matière de pilotage et de démarche qualité interne et libérerait des capacités pour examiner les activités des acteurs privés de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La Présidente présente ensuite des données sur l'investissement en recherche et développement dans les régions françaises. Le Grand Est se situe à 1,34 % du PIB consacré à la R&D, contre 3 % en région Rhône-Alpes. Cette disparité illustre les inégalités du système dans lequel évoluent les universités, notamment en termes de facilité à développer des recherches partenariales.

La région Grand Est fait face à une décroissance démographique, posant des questions d'attractivité pour l'ensemble de l'écosystème. Cependant, elle connaît une forte dynamique de réindustrialisation, bien que l'impact des bouleversements géopolitiques et géo-économiques actuels sur cette dynamique reste incertain.

En conclusion, la Présidente propose plusieurs orientations politiques :

1. Dégager des marges de manœuvre et contribuer au développement socio-économique des territoires Lorrains ;
2. Poursuivre les transformations permettant des gains sur les dépenses, qu'il s'agisse de rationalisation des dépenses ou de mutualisation ;
3. Acquérir des moyens supplémentaires par des ressources directes soit au travers de l'acquisition de recettes au niveau européen, soit au travers du développement de la formation tout au long de la vie ;
4. Améliorer l'attractivité de l'UL à l'échelle nationale et internationale à travers la politique immobilière, d'équipement, de formation et de la recherche.
5. Assumer la responsabilité sociétale et environnementale de l'UL en revendiquant le modèle de recherche libre et assurant sa fonction refuge pour les domaines scientifiques menacés à l'échelle internationale.

Olivier GARET mentionne l'existence d'un site web présentant des indices de liberté académique par pays. Il y a une certaine ambiguïté dans le discours politique actuel qui utilise les pays non-démocratiques comme contre-exemples tout en vantant parfois leur efficacité sur certaines thématiques. D'autre part, le gouvernement actuel, se présente comme défenseur des libertés académiques face aux États-Unis, alors que lui-même attaque ces libertés, notamment à travers des demandes de rapports sur l'islamo-gauchisme.

Concernant le bien-être au travail dans l'enseignement supérieur, le livre de Dominique Glaymann intitulé « Enseignants-chercheurs, un grand corps malade », fruit d'une étude sociologique qu'il a menée, met en lumière le mal-être causé par les mutations en cours dans l'enseignement supérieur. La défiance qui s'est exprimée récemment envers la HCERES est symptomatique de ce mal-être. L'évaluation menée par cet organisme est multiforme et concerne à la fois et de manière compartimentée les laboratoires, les formations et les universités. La réaction de France Université face à la proposition de suppression de cet organisme, l'amendement en vue de son rétablissement qui a suivi, et la mobilisation de la communauté des enseignants-chercheurs contre ce rétablissement témoignent d'un malaise profond au sein de la profession.

Pour finir, il exprime son inquiétude quant aux pressions budgétaires exercées sur les UFR et leurs conséquences sur les conditions de travail des collègues et la perte de sens qui pourrait découler de cette situation.

La Présidente estime que l'optimisation des dépenses par les UFR ne devrait pas entraîner une perte de sens, mais plutôt permettre d'identifier les possibilités de mutualisation et d'amélioration. Même si les transformations à long terme incluant le personnel administratif et technique de l'université ont eu quelques effets négatifs, il n'en demeure pas moins qu'elles ont également eu des impacts positifs sur certaines activités.

Gérard MARIE exprime son inquiétude concernant la réforme de la formation des enseignants, craignant un recul de la dimension universitaire de cette formation, alors qu'elle devrait être approfondie. Des interrogations subsistent quant à l'avenir du master et du mémoire de master en termes de lien avec la recherche dans le cadre de cette réforme.

La Présidente nuance l'idée que la réforme abandonne totalement la dimension recherche. France Université et le réseau des vice-présidents en charge de la formation sont attentifs à cette question. Malgré une certaine fragilisation, les INSPE, en tant qu'écoles universitaires, maintiennent un lien étroit avec la recherche. La direction de l'école et les équipes travaillent activement sur cette question.

Jean-Yves JOUZEAU regrette la confusion entre l'existence du HCÉRES et ses modalités d'évaluation. Il critique l'utilisation d'un modèle unique d'évaluation pour des entités pourtant distinctes qui a tendance à s'étendre à d'autres types d'évaluation, notamment la PEDR et l'avancement de carrière. Ce sont les modalités d'évaluation qui doivent être remises en cause et non le principe d'évaluation. Par ailleurs, sous-traiter l'évaluation à des organismes extérieurs qui ne sont pas à but non lucratif relève de l'erreur compte tenu du risque de créer un système de réévaluation perpétuelle.

Christophe SCHMITT s'associe aux propos de Jean-Yves concernant la nécessité d'évaluation et ses modalités et marque un intérêt à participer à la réflexion, qui se doit d'être collective, sur les orientations évoquées.

La Présidente précise que les discussions se poursuivront lors des prochains conseils d'administration. Le paysage, encore flou par certains aspects, devrait se préciser progressivement. Il est nécessaire de réexaminer les choix et positionnements de l'université face aux changements environnants, tout en évitant de prendre des décisions hâtives avant d'avoir une vision claire de la direction générale.

Christophe SCHMITT souligne l'importance d'anticiper et de définir une direction claire et insiste sur la nécessité d'agir compte tenu du contexte actuel.

Olivier GARET soulève la question de l'accès aux données et critique le manque d'automatisation dans la collecte des informations nécessaires, ce qui entraîne une perte de temps pour les responsables universitaires. Cette problématique est commune à de nombreuses universités.

Il souligne l'importance du CNU comme référence dans la délibération collective, avec ses membres majoritairement élus qui développent une culture commune d'évaluation sur le long terme. En comparaison, le système des comités ad hoc du HCÉRES peut susciter des suspicions quant à l'influence des cadres sur le processus d'évaluation.

La Présidente exprime son profond respect pour le travail du CNU, notamment concernant les évaluations individuelles. Elle considère cet organe comme une référence en matière de délibération collégiale et d'expertise dans le traitement des dossiers individuels. Il y existe cependant des logiques d'influence, tant du côté des membres élus que nommés.

Ethan POIFOULOT s'enquiert des impacts potentiels de la cartographie de la formation des enseignants du second degré sur certaines filières, notamment la technologie et l'industrie du bois. Il évoque l'inquiétude des étudiants de l'ENSTIB concernant la stabilité de leur formation et la poursuite de leurs études.

La Présidente répond qu'il est prématuré de se prononcer sur les impacts précis, la réforme étant en cours. Des discussions sur le positionnement des formations dans le paysage national sont à prévoir. L'objectif est de maintenir un contexte pédagogique viable.

Jean-Marc MARTRETTE exprime sa solidarité envers les étudiants en santé et les médecins généralistes actuellement en grève. Les réformes en cours, jugées technocratiques, soulèvent des inquiétudes quant à l'attractivité des professions de santé.

La séance est suspendue.

5. [Registre des déclarations d'intérêts sur l'honneur en vue de prévenir les conflits d'intérêts dans le cadre des marchés publics : Participations dans des sociétés et autres personnes morales](#)

Frédérique HINSBERGER présente ensuite le registre des déclarations d'intérêt visant à prévenir les conflits dans les marchés publics, une action prévue dans le plan de contrôle interne financier 2025 et relevant de la déontologie. Ce dispositif, le troisième de ce type, s'inscrit dans une démarche de responsabilité sociétale au titre de la lutte anticorruption. Le registre s'appuie sur les recommandations de l'Agence française anticorruption et de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Son élaboration a impliqué la Direction des achats, la Direction du patrimoine immobilier, et la référente déontologue.

L'objectif principal est de prévenir et détecter les conflits d'intérêts et les atteintes à la probité dans le cycle de l'achat public en recensant volontairement les liens d'intérêts des personnes impliquées dans le processus d'achat depuis la définition du besoin jusqu'à la signature du marché. L'université souhaite ainsi pouvoir traiter ces situations dès leur origine. Le registre permet également de rappeler aux agents leurs obligations déontologiques : impartialité, objectivité, probité et intégrité. Lorsqu'un conflit d'intérêts est identifié, des mesures d'accompagnement sont prévues pour y mettre fin ou le prévenir, protégeant ainsi les agents et l'établissement contre les risques juridiques et financiers, tout en préservant l'image et la confiance inspirée par l'université.

Il s'agit de repérer toute interférence potentielle ou avérée entre l'intérêt personnel de l'acheteur avec ses missions professionnelles (par exemple, être dirigeant d'une société candidate à un marché public ou favoriser une entreprise où un proche exerce une influence). La déclaration permet d'identifier ces situations et d'appliquer des mesures appropriées. Le registre recueillera également la profession du conjoint, mais pas celle d'autres proches. Une communication régulière sur l'importance de ce registre est prévue pour assurer sa pérennité au-delà de sa publication.

Sa mise en œuvre se veut simple et électronique. Après approbation, son inscription auprès du délégué à la protection des données sera finalisée, l'analyse sur la conformité au Règlement Général sur la Protection des Données ayant déjà été soumise. Une évaluation du dispositif interviendra au moins un an après sa mise en œuvre pour vérifier sa connaissance, son application et son efficacité à révéler des situations de risque non identifiées. Le champ d'application du registre pourrait à terme s'étendre au-delà des achats publics. Le Comité social d'administration a donné un avis favorable à l'unanimité sur ce document.

- Action inscrite au plan d'action de maîtrise des risques sur la commande publique 2025/2027 : prévention et détection des risques de conflits d'intérêts et d'atteinte à la probité dans le cycle de l'achat public (processus à enjeux).

Un corpus qui se forme : 3^{ème} dispositif de contrôle interne sur l'obligation de probité après :

- ✓ **Le dispositif d'alertes professionnelles**
(avis favorable du CSA du 9 mars 2023 et approbation du CA du 12 mars 2023)
- ✓ **Le code de conduite concernant les cadeaux et invitations émanant des tiers**
(avis favorable du CSA du 15 février 2024 et approbation du CA du 13 mars 2024)



RSE UL / transparence, déontologie, éthique :
ODD16.5 - lutte contre la corruption sous toutes ses formes
Contribuer à la formalisation des attentes déontologiques et éthiques de l'UL



Evaluation de l'intégrité de l'établissement :
financeurs, commissaire aux comptes, Cour des comptes... lui demandent de leur communiquer ses mesures destinées à prévenir et à détecter les faits de corruption (sens large) et de fraude.

- Sources : recommandations de l'agence française anti-corruption et de la haute autorité pour la transparence de la vie publique
- Objet : prévention et détection des conflits d'intérêts chez les acheteurs au regard du risque d'atteinte à la probité
- Contenu : recensement volontaire de l'ensemble des activités, des fonctions, des mandats et des participations du déclarant, lorsqu'il est acheteur pour le compte de l'établissement (au jour de la déclaration et dans les 5 années précédentes).

Art. L123-6 al. 4 du code de l'éducation : essaimer une culture de l'éthique, de la responsabilité, de l'exemplarité

Prise en compte des différentes situations pouvant être sources de conflits d'intérêts dès le début du processus d'achat

- Rappel des **obligations** des agents publics :
- Exercer leurs fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité ;
 - Le cas échéant, prendre les mesures pour prévenir ou faire cesser les conflits d'intérêts.

- Réduire le risque d'exposition de l'agent et de l'établissement à des conséquences juridiques et financières préjudiciables ;
- Les conflits d'intérêts peuvent également nuire à l'image de l'UL et à la confiance qu'elle inspire.

CA – 29 avril 2025

- Situations à prévenir / détecter :

Toute interférence potentielle ou avérée entre la mission publique et les intérêts privés de l'agent public, dans laquelle l'agent possède des intérêts personnels qui pourraient influencer indûment la façon dont il s'acquitte de ses obligations et de ses responsabilités d'acheteur.

Exemples :

- ✗ être dirigeant d'une entreprise ou d'une association répondant à un appel d'offres de marchés publics de l'université de Lorraine ou obtenant un marché public de l'université de Lorraine ;
- ✗ intervenir ou agir pour que l'UL fasse l'acquisition de biens ou services fournis par un opérateur économique au sein de laquelle l'un de ses proches exerce des responsabilités susceptibles d'influencer le déroulement du contrat.

Déclarer ces liens permet de prendre les mesures appropriées proportionnées à la gravité du risque induit, comme le dépôt.

Liens familiaux : décisions du Conseil constitutionnel du 9 octobre 2013 concernant les élus
La précision de l'activité professionnelle du conjoint peut être regardée comme justifiée et proportionnée dans une déclaration d'intérêts, mais pas celle de l'activité des enfants et des parents ou d'autres membres de la famille => Raisonnement transposé aux agents de l'UL.

CA – 29 avril 2025

Si vous vous prononcez en faveur du registre des participations des agents dans des sociétés et personnes morales dans le cycle de l'achat public :

Campagne de communication



- Assurer une communication régulière et claire sur l'intérêt du registre des déclarations de liens d'intérêts (pour le déclarant et pour l'établissement).

Traçabilité

- Registre des déclarations électronique et partagé, facile d'utilisation
- Déclaration au DPO / inscription dans le registre des traitements



Opérations de contrôle et amélioration continue



- Contrôle *a posteriori* au terme d'une année révolue (au moins) : existence de situations à risque non repérées ? Registre connu et appliqué ?

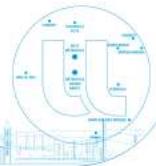
Et encore après : élargir ? Toutes les activités et tous les risques sont concernés. A suivre...

CA – 29 avril 2025

**Un outil au service de la transparence pour un achat public régulier,
efficace, exemplaire.**

Avis du comité social d'administration du 27 mars 2025 : favorable à l'unanimité

Merci de votre attention !



DAPEQ/FH

Christophe SCHMITT reconnaît l'intérêt certain du dispositif présenté, bien que non inédit, puisqu'il s'inspire des travaux de l'Agence Française Anticorruption et des formulaires de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique. Il soulève néanmoins plusieurs points concernant sa méthode et sa mise en œuvre.

Premièrement, l'approche retenue repose sur un dispositif déclaratif général, sans qu'une cartographie préalable des processus d'achat et de leur vulnérabilité spécifique à l'établissement n'ait été réalisée. Cette orientation diffère, de la logique de gestion des risques habituellement préconisée, qui débute par une analyse approfondie des processus internes pour identifier les zones sensibles. Une telle analyse bénéficierait d'une démarche collaborative impliquant diverses expertises au sein de l'université, dimension collective qui n'apparaît pas clairement dans la conception actuelle du dispositif.

Deuxièmement, une identification rigoureuse et contextualisée des scénarios de risques propres à l'université permettrait de mieux cibler les mesures de prévention, de délimiter plus finement le périmètre des déclarations, d'adapter les procédures aux spécificités de l'organisation et de concentrer l'attention sur les situations les plus sensibles. Cette démarche renforcerait l'efficacité et l'acceptabilité du dispositif. Le périmètre envisagé se doit de couvrir l'ensemble des acteurs impliqués dans les achats, des collaborateurs opérationnels amenés à interagir avec les fournisseurs, aux responsables hiérarchiques intervenant dans les décisions, la conception ou le contrôle des marchés.

Troisièmement, le traitement des informations recueillies constitue un enjeu majeur. Certaines données extra-professionnelles peuvent être mentionnées dans ce type de déclaration. Leur traitement, leur conservation et leur confidentialité doivent être strictement encadrés. L'articulation de ce dispositif avec les démarches actuelles de facilitation administrative engagée par l'université reste à expliciter. L'introduction d'une phase préparatoire d'analyse des risques assurerait une meilleure adéquation entre les finalités du dispositif et ses modalités concrètes d'application.

Frédérique HINSBERGER en réponse, souligne que les travaux de cartographie des risques pour le processus achat ont déjà été réalisés, comme en attestent les bilans 2023 et 2024 du contrôle interne financier. Les processus sont décrits, 31 risques ont été identifiés. Un plan d'action pluriannuel 2025-2027 est en place, l'action présentée s'inscrit dans le cadre de l'année 2025. Le travail préparatoire, conforme aux recommandations de l'Agence Française Anticorruption, a été effectué et documenté dans des rapports approuvés. Un groupe de travail a évalué les risques liés aux marchés publics au niveau des composantes. Le même exercice a été conduit avec les juristes, responsables budgétaires, l'agence comptable et elle-même en tant qu'experte en gestion des risques, pour les achats au niveau de l'établissement. Tous les prérequis soulevés sont par conséquent satisfaits.

Concernant la protection des données personnelles, le Délégué à la Protection des Données a été associé dès la conception du traitement et a validé son contenu. Des mesures ont été prises pour assurer la conservation des données pendant six ans, correspondant au délai de prescription en matière délictuelle. L'accès aux données est strictement limité aux personnes habilitées, dont elle-même ne fait pas partie. Le document intègre toutes les mentions d'information requises par le Règlement Général sur la Protection des Données qu'elle a elle-même rédigé.

Le dispositif a été mûrement réfléchi et toutes les précautions nécessaires ont été prises pour sa mise en œuvre.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent, par 21 votes favorables et 4 abstentions, l'adoption du registre des déclarations d'intérêts sur l'honneur.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
Présents	17
Représentés	4
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	21
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	4

6. Démarche de construction du schéma de responsabilité sociale et environnementale de l'Université de Lorraine

La Présidente introduit une présentation liminaire de la démarche de l'UL concernant la responsabilité sociétale et environnementale (RSE), précisant qu'il s'agit d'un premier passage devant le Conseil d'administration avant un examen plus détaillé du schéma prévu pour début juillet.

La construction du schéma RSE bien que répondant à une obligation récente, s'appuie sur des initiatives antérieures de l'établissement, la thématique étant au cœur du mandat actuel. L'approche est intégrative, progressive et pragmatique, articulée autour de piliers interconnectés. Une gouvernance engagée et des équipes dédiées caractérisent également cette démarche.

L'historique de la RSE à l'UL remonte à 2015, avec la nomination d'un chargé de mission égalité et diversité, devenu vice-président en 2017. Le pilier de la transition écologique initialement intégré au portefeuille du vice-président en charge de la politique immobilière de 2017, a été autonomisé en 2022. La démarche « *UL s'engage* » a été lancée en 2019. La dimension de la qualité de vie, d'abord au travail puis via le schéma de vie étudiante et la démarche « *Réinventons le rapport au travail* », a complété ces initiatives.

Depuis 2022, un fort ancrage territorial soutient cette politique, notamment par le déploiement de cellules Égalité Diversité Inclusion (EDI) et la désignation de correspondants de transition écologique. Cette approche territoriale est considérée comme un élément distinctif de l'établissement.

Démarche de construction du schéma directeur RSE (responsabilité sociétale et environnementale) de l'Université de Lorraine

Conseil d'administration 29 avril 2025



La RSE à l'Université de Lorraine : histoire et trajectoire

Singularités / spécificités

- ⌚ Une thématique globale au cœur du mandat
- ⌚ Le choix d'une approche intégrative progressive et avant tout pragmatique dans la déclinaison et la construction d'une politique RSE, autour de « piliers »
- ⌚ Une gouvernance engagée et des équipes dédiées



La RSE à l'Université de Lorraine : histoire et trajectoire

ÉGALITÉ, DIVERSITÉ,
INCLUSION

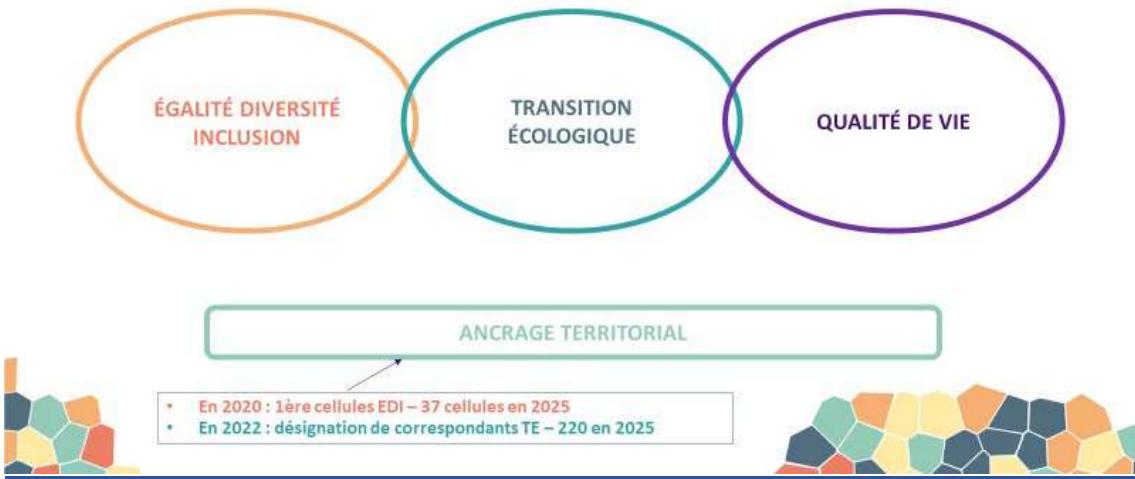
Dès 2015, nomination d'un chargé de mission égalité diversité, qui deviendra une vice-présidence EDI en 2017.







La RSE à l'Université de Lorraine : histoire et trajectoire



Florence DAMOUR détaille la construction du schéma directeur RSE de l'UL. L'approche part des schémas sectoriels et des projets structurants déjà établis, certains imposés par d'obligations légales, d'autres résultant de choix politiques de l'établissement, notamment ceux relatifs à l'EDI et à la transition écologique.

Les éléments constitutifs incluent : le schéma directeur handicap (2015), le schéma directeur vie étudiante (2018), le plan d'action égalité femmes/hommes (2021), regroupés dans le schéma directeur EDI présenté en 2024. S'y ajoutent les schémas de déploiement universitaires/territoriaux, le schéma directeur Transition écologique, le schéma pluriannuel de stratégie immobilière, et le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables. Un schéma directeur du numérique responsable est en préparation.

Des projets structurants comme la démarche « *Bien-être & Co.* » des labels tels que « *Bienvenue en France* » et « *SAPS* » contribuent également à la RSE. L'ensemble s'inscrit dans le cadre du projet d'établissement et du Contrat d'Objectifs de Moyenne de Performance (COMP).

Le paysage, bien que complexe, n'est pas exhaustif. D'autres éléments pourront s'y intégrer, soulignant l'importance de l'articulation et de l'animation pour assurer la cohérence de l'ensemble.

La formalisation du schéma directeur s'inscrit dans un cadre réglementaire imposant à tous les opérateurs de l'ESR d'élaborer un schéma directeur DD et RSE d'ici fin 2024. Ce schéma doit intégrer un bilan carbone et proposer une trajectoire transformante. L'UL fait partie des établissements en décalage par rapport à l'échéance initiale du 31 décembre, décalage justifié par le choix de construire sur l'existant.

Le ministère pose des principes pour ce schéma directeur, visant à en faire un levier stratégique pour les transitions nécessaires. Il doit s'articuler avec le projet d'établissement et les autres schémas directeurs, se concentrer sur les impacts avec des indicateurs mutualisés et limités, et être cohérent avec la démarche de labellisation Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DDRS) que l'université ambitionne d'obtenir.

Ce schéma s'articule autour de cinq axes principaux. Un axe transversal « Stratégie et gouvernance » couvrira le pilotage, le déploiement, les chantiers transversaux comme les achats ou le numérique responsables, et les facteurs différenciants. Le volet « Formation » visera le développement des compétences des apprenants et la formation des personnels à la RSE. L'axe « Recherche et innovation » intégrera la RSE dans les thématiques et pratiques de recherche, l'éthique et les interactions sciences-société. Le quatrième axe, « Réduction de l'impact environnemental », correspondra globalement au schéma directeur de transition écologique. Enfin, un cinquième

axe regroupera les thématiques de qualité de vie, d'EDI et d'égalité des chances, répondant à une demande explicite du ministère.

La gouvernance du schéma implique un binôme (référent par axe et membre de l'équipe de direction générale) et associe les acteurs politiques et administratifs concernés avec l'appui de la délégation RSE et la DAPEQ (Délégation à l'Appui au Pilotage, à l'Évaluation et à la Qualité).

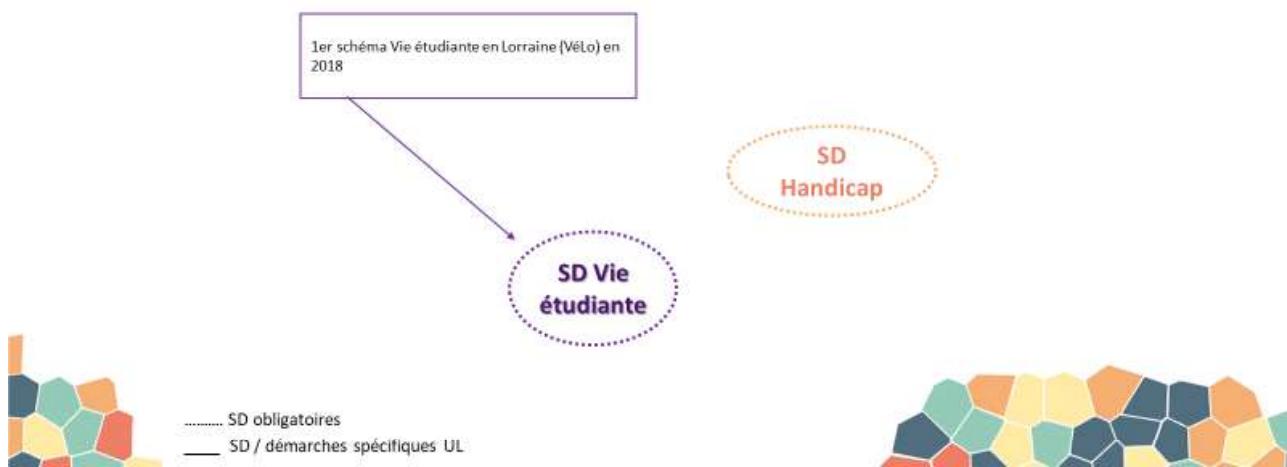
Enfin, le calendrier prévoit une phase de consolidation et de rédaction, avec un passage en Comité Social d'Administration le 12 juin, une présentation au Sénat académique le 20 juin, et la présentation du document finalisé au Conseil d'administration le 1^{er} juillet.



Vers un schéma directeur RSE : richesse d'une mosaïque complexe

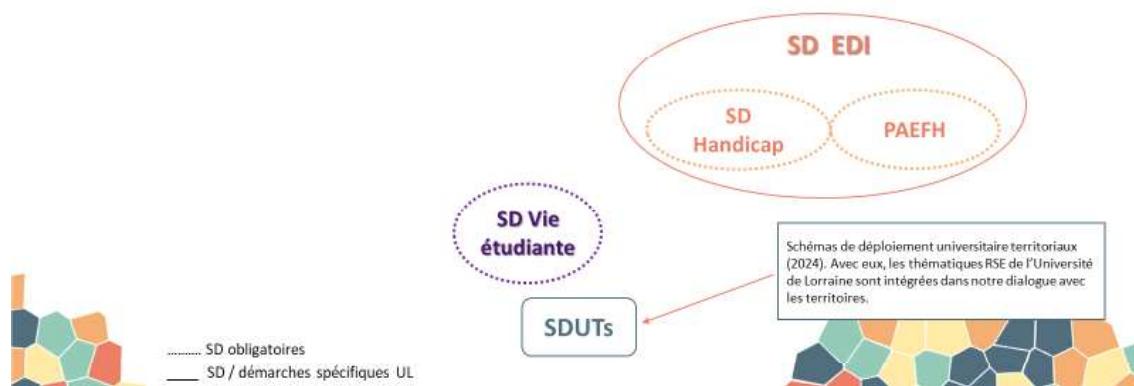
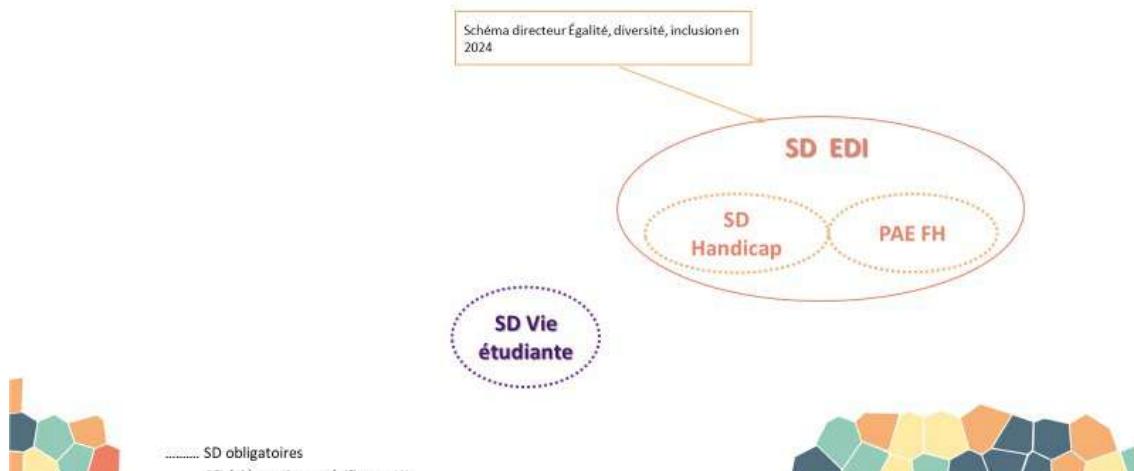
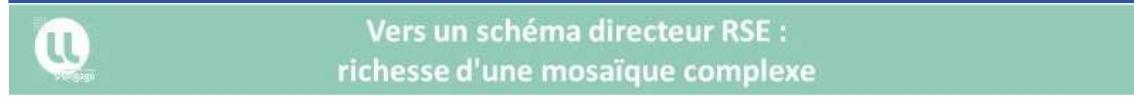
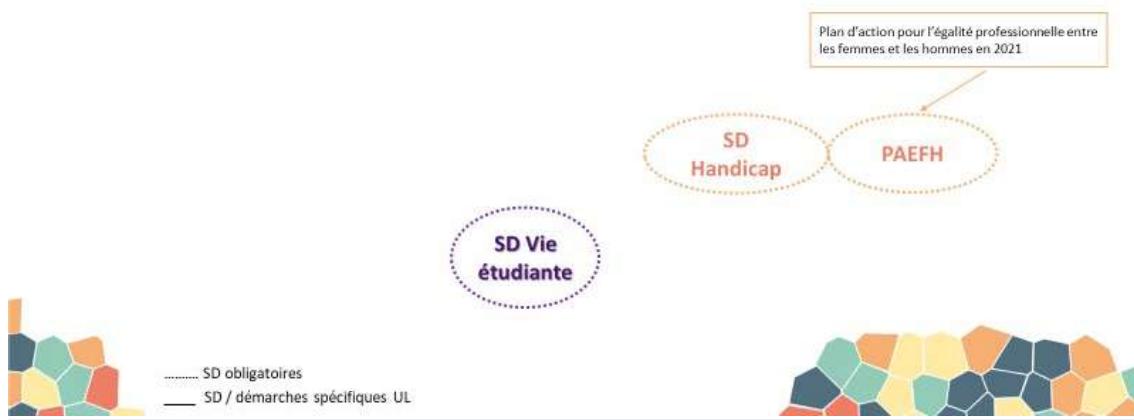


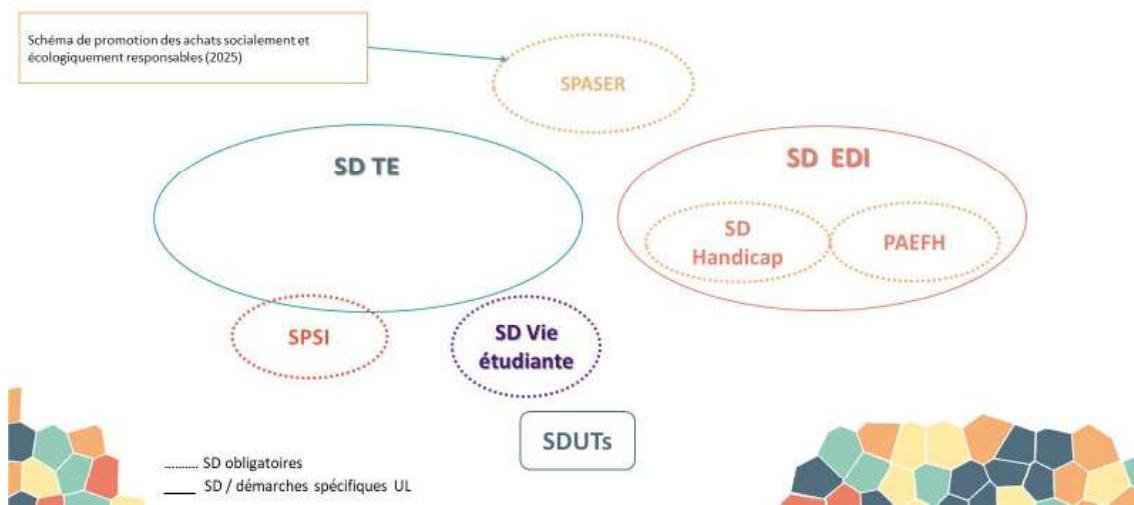
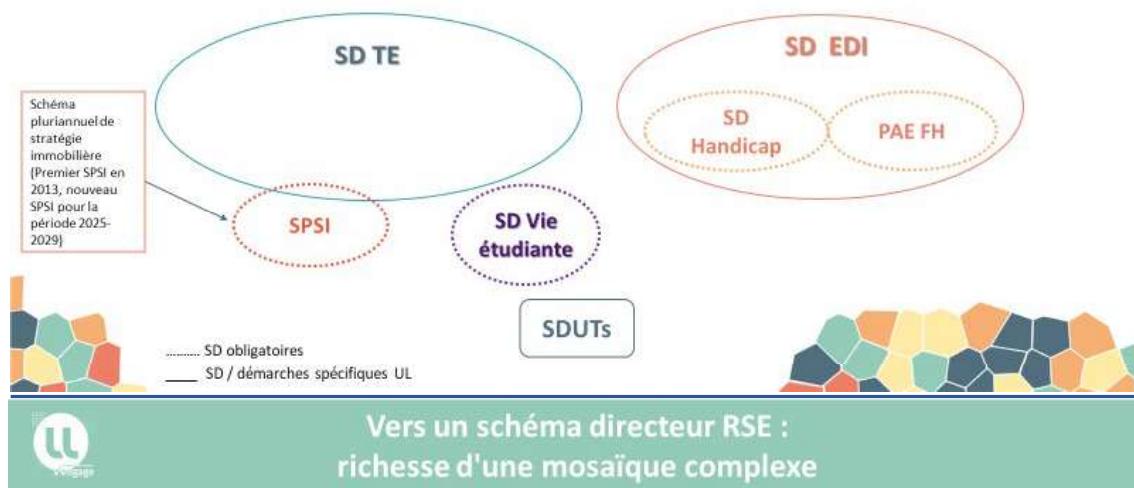
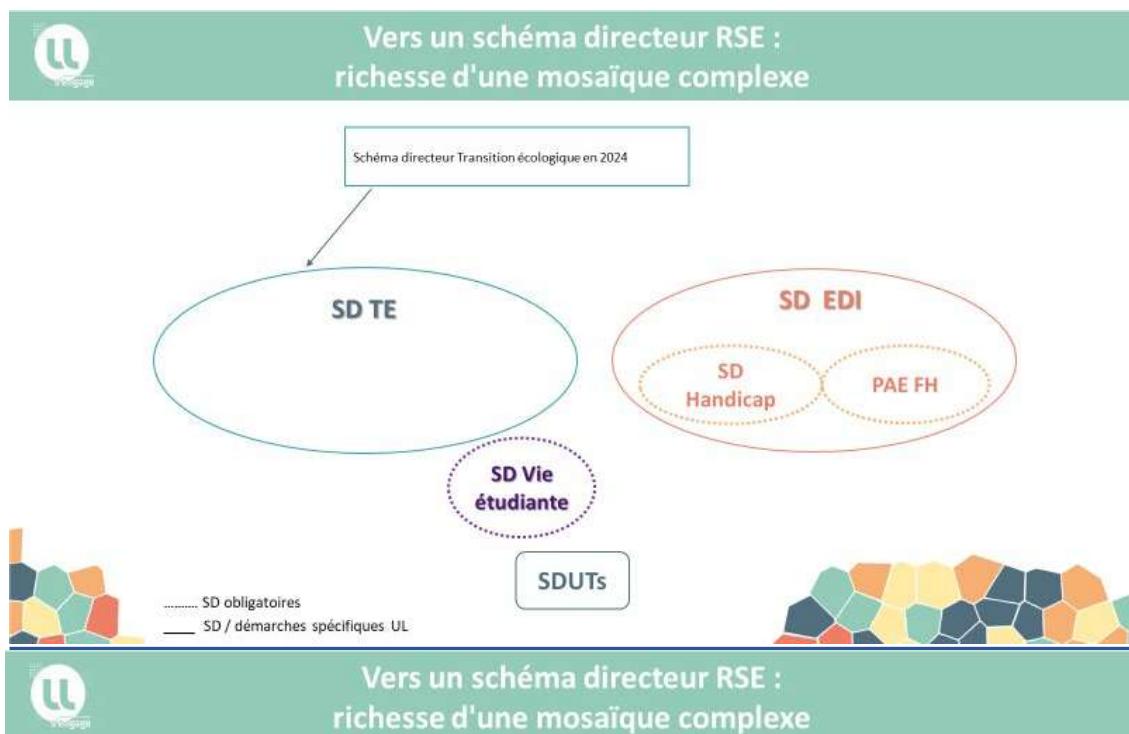

Vers un schéma directeur RSE : richesse d'une mosaïque complexe

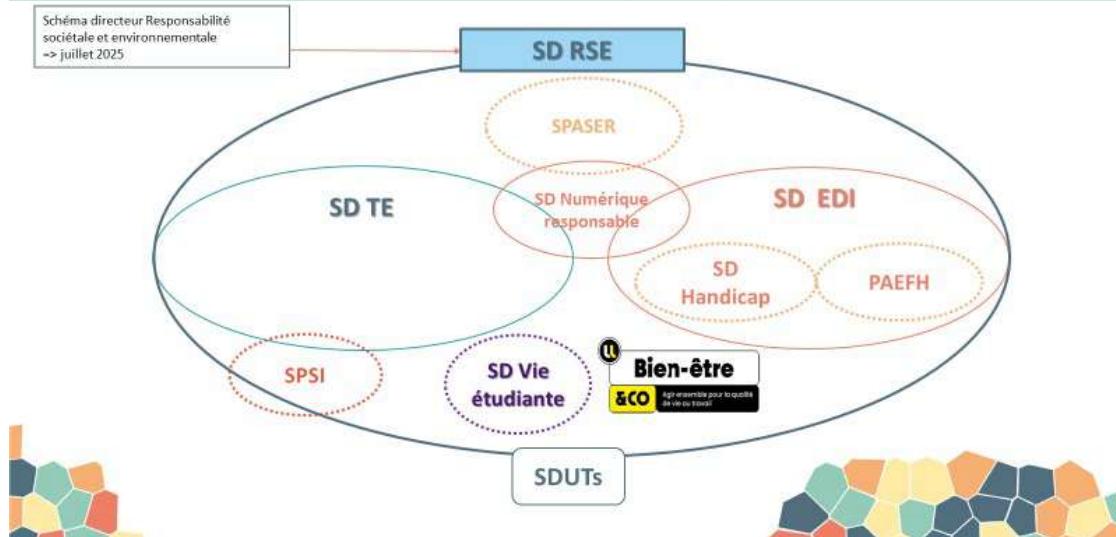
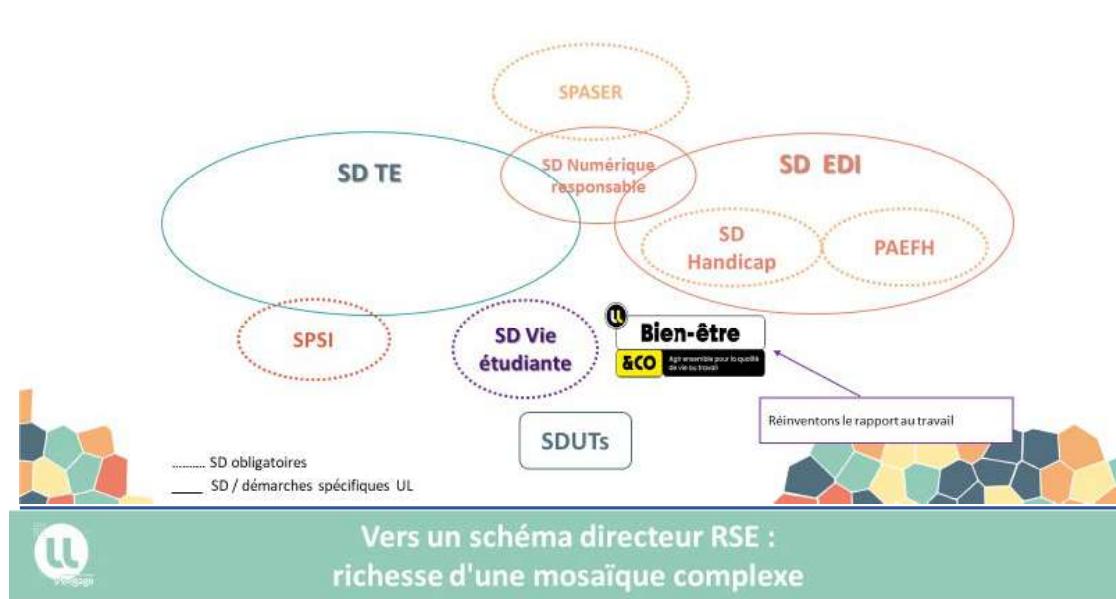


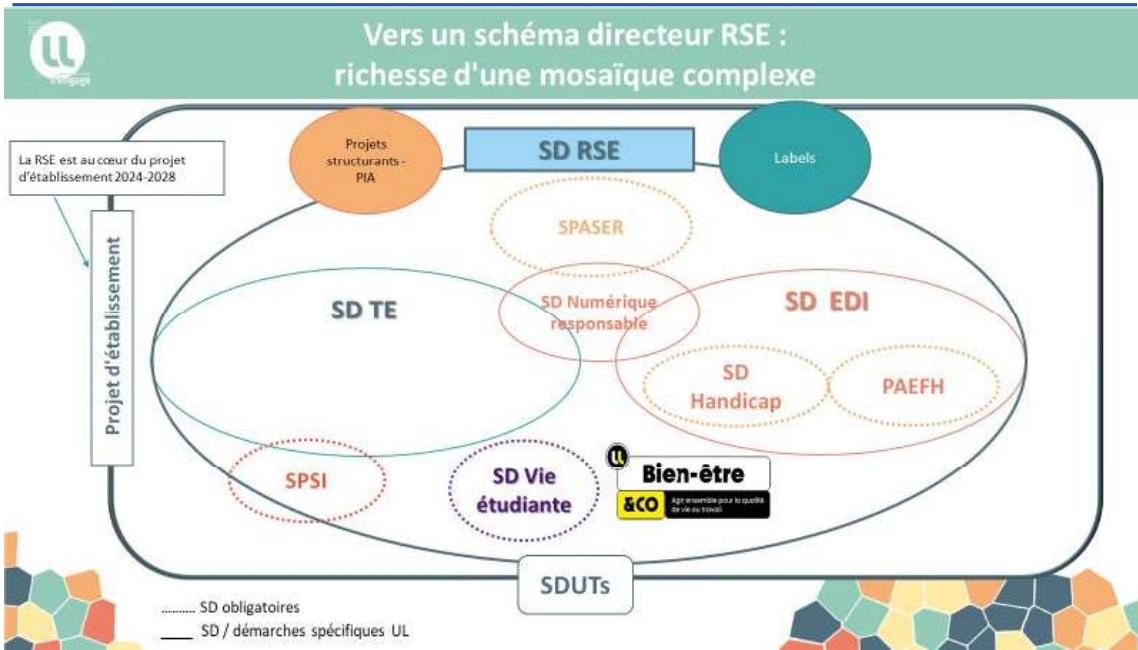
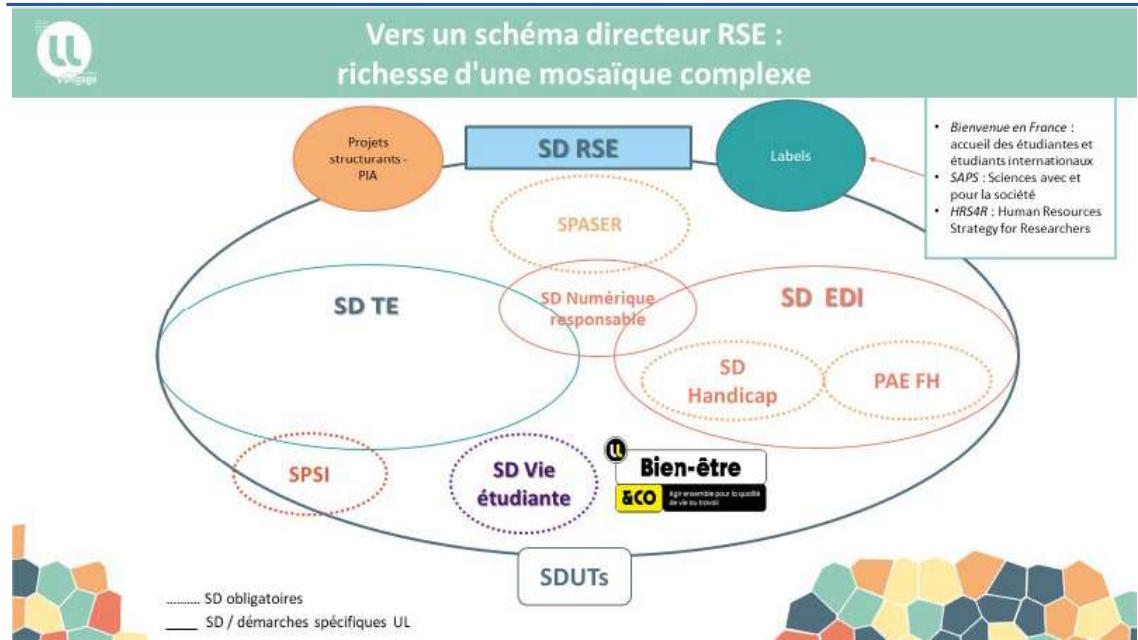
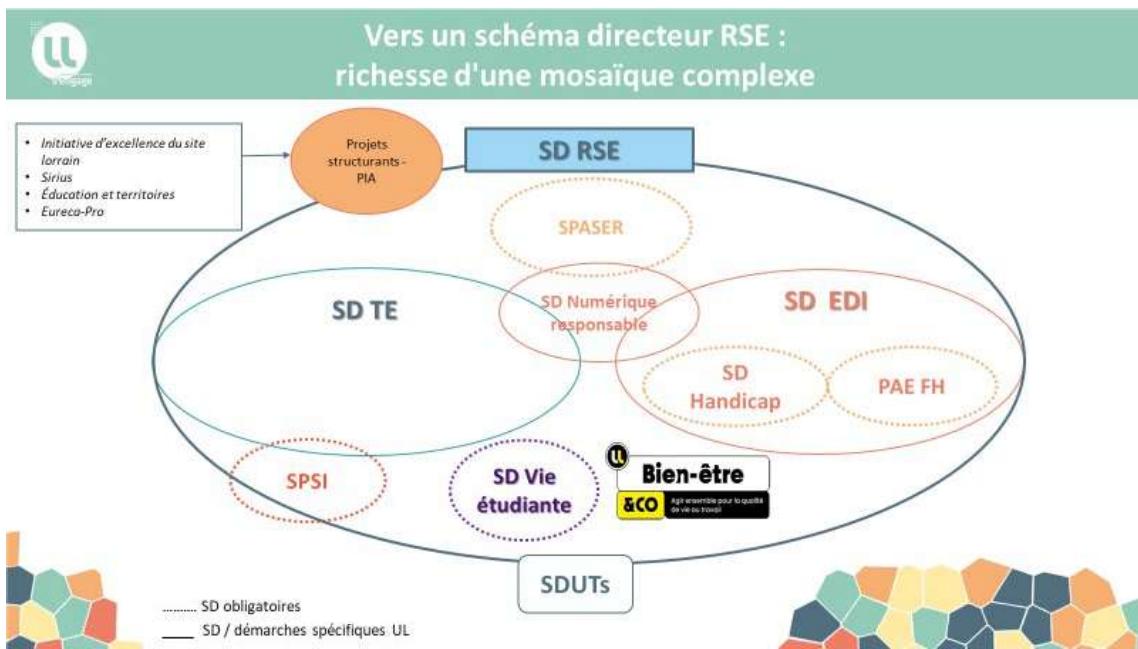


Vers un schéma directeur RSE : richesse d'une mosaïque complexe









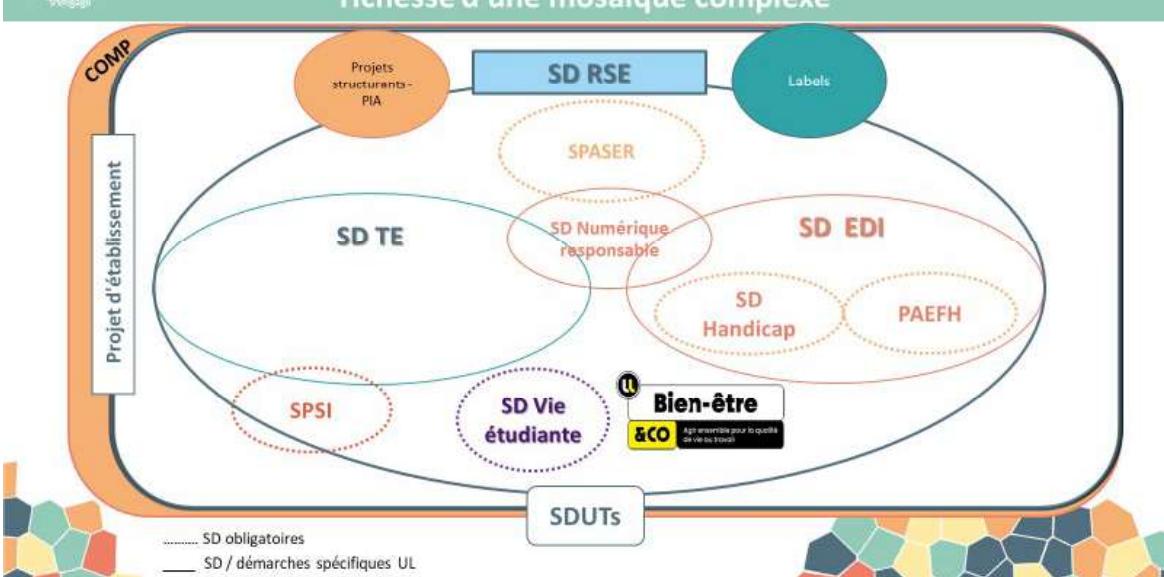
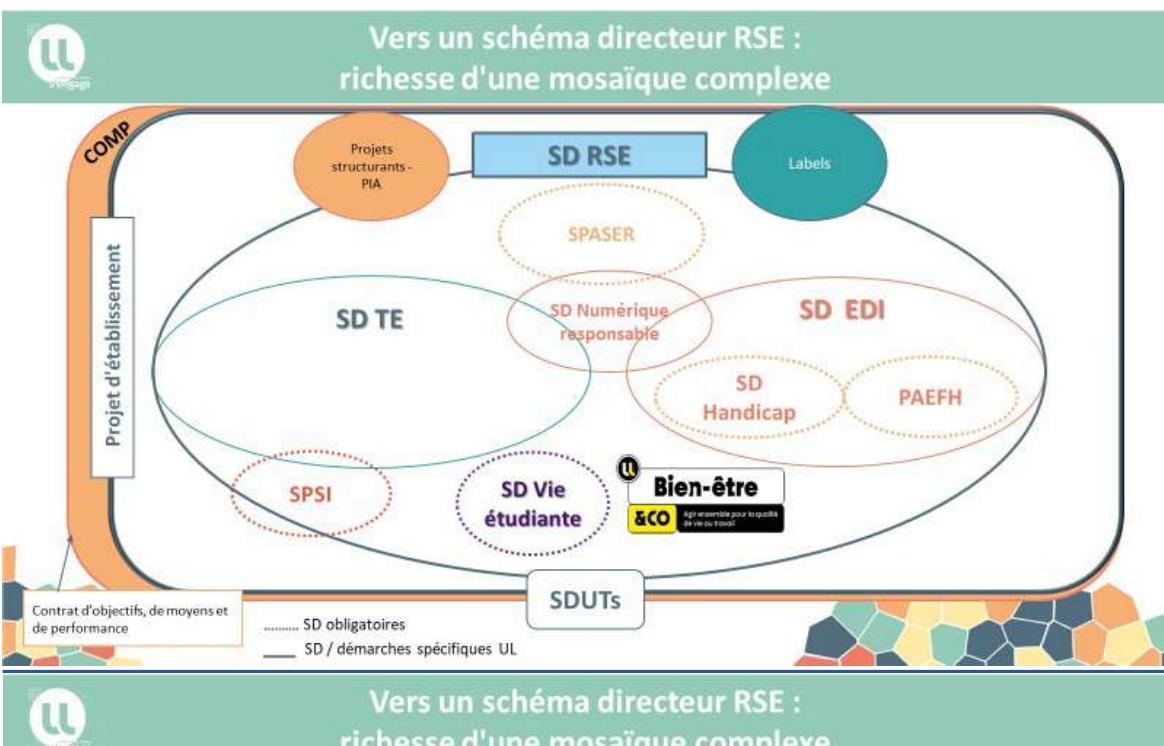


Schéma directeur RSE : cadre réglementaire

- ⦿ **Plan Climat Biodiversité et Transition écologique du MESR (01/2023)**
- ⦿ **Note/circulaire Schéma directeur « développement durable – responsabilité environnementale - SD DD&RSE (06/2023)**
- ⦿ **Circulaire SPE (Services publics écoresponsables) de la Première Ministre (21/11/2023) – Engagements pour la transformation écologique de l'Etat**





Schéma directeur RSE : principes



Ambition : un levier stratégique pour penser et organiser les transformations nécessaires aux transitions



- 1 Un document élaboré en toute autonomie, avec un accompagnement ministériel
- 2 Un document stratégique transversal (en cohérence avec projet d'établissement et COMP)
- 3 Un document pluriannuel, piloté au haut plus niveau
- 4 Un document qui embrasse la totalité des activités et mobilise tous les acteurs d'un établissement
- 5 Une synthèse des plans d'actions sectoriels antérieurs
- 6 Un contenu cohérent avec la démarche de labellisation DD&RS
- 7 Un document inscrit dans les objectifs et les indicateurs de la circulaire SPE
- 8 Un contenu en 5 axes



Schéma directeur RSE : principes



Intégrer la RSE dans la formation

- Intégrer la RSE dans la formation initiale des étudiants de L à D pour former aux métiers de demain et à l'évolution des métiers
- Accompagner, acculturer et former les personnels (dont les EC) de l'ESR à la RSE (FTLV)
- Accompagner, sensibiliser et former les acteurs socio-économiques à la RSE pour accompagner l'évolution des métiers



Intégrer la RSE dans la recherche



Réduction de l'impact environnemental



Politique sociale et qualité de vie au travail

STRATÉGIE ET GOUVERNANCE



Schéma directeur RSE : principes



Intégrer la RSE dans la formation



Intégrer la RSE dans la recherche

Formaliser une stratégie de recherche dans les établissements de l'ESR répondant à l'amélioration des connaissances et à la recherche de solutions innovantes pour répondre aux enjeux et défis de la RSE

- Réponses des unités de recherche aux ODD
- Incitation à la transversalité pour répondre aux grands enjeux de la RSE
- Développer les partenariats ESR / acteurs socio-économiques sur la RSE
- Développer les interactions science-société sur la RSE



Réduction de l'impact environnemental



Politique sociale et qualité de vie au travail

STRATÉGIE ET GOUVERNANCE



Intégrer la RSE dans la formation

Intégrer la RSE dans la recherche

Réduction de l'impact environnemental

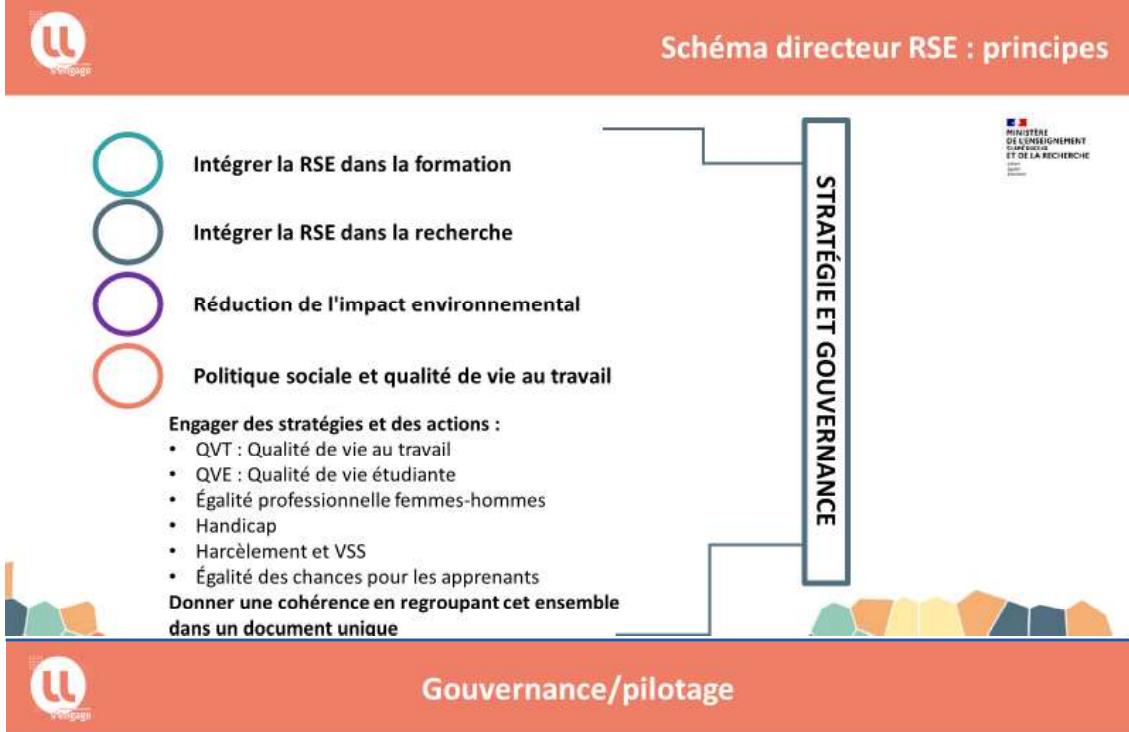
Réduction de l'empreinte carbone et énergétique, favoriser la biodiversité
Engager des politiques / stratégies / actions : bilan et réduction des GES
Maîtrise des ressources (énergie, eau...) : rénovation immobilière, mobilité durable, achats écoresponsables, numérique, réduction des déchets, réduction des consommations d'énergie, d'eau
Préservation de la qualité de l'eau et de l'air
Préservation de la biodiversité et renaturation des campus...

STRATÉGIE ET GOUVERNANCE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
2021

Politique sociale et qualité de vie au travail

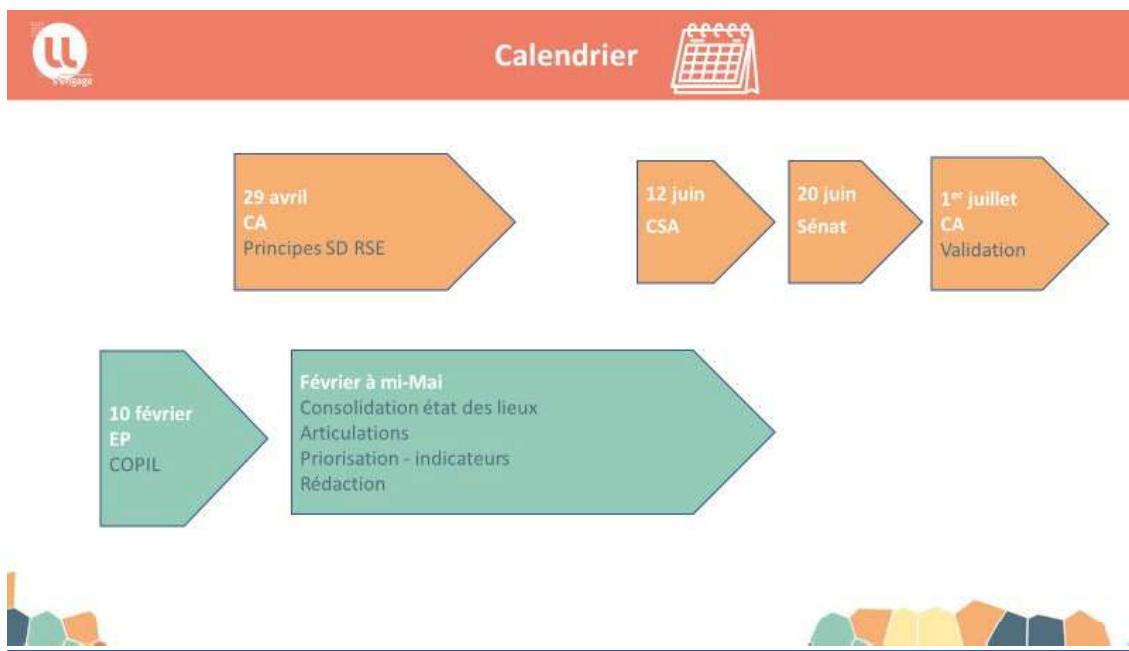
Schéma directeur RSE : principes



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
2021

Gouvernance/pilotage





La Présidente rappelle que le sujet sera revu au Conseil d'administration de début juillet.

7. Rapport d'activité de la filiale UL'Propuls

Myriam DORIAT-DUBAN rappelle la présentation détaillée du rapport d'activité d'*UL'Propuls* lors du précédent CA.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent, par 22 votes favorables et 3 abstentions, le rapport d'activités.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
Présents	17
Représentés	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	3

8. Rapport social unique

Myriam DORIAT-DUBAN souligne que le bilan des dix ans de l'UL est disponible depuis plusieurs mois.

Olivier GARET demande s'il est prévu d'avoir des versions papier du rapport.

Myriam DORIAT-DUBAN explique que les versions papier sont limitées pour des raisons écologiques.

Romain COUVAL indique que quelques versions papier sont disponibles à la DAJ .

Jean-Marc MARTRETTE soulève un problème technique : la nouvelle version du rapport n'est pas cliquable, contrairement à la version précédente.

Myriam DORIAT-DUBAN promet de faire remonter le problème technique.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le rapport social unique.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
Présents	17
Représentés	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	25
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

9. Campagnes d'avancement des personnels contractuels – détermination des volumes de promotions

Myriam DORIAT-DUBAN introduit les points 9 et 10, précisant que les règles restent inchangées par rapport à l'année précédente.

Harouna SOULEY ALI demande des précisions sur les variations annuelles observées dans les promotions au sein des différents corps.

Myriam DORIAT-DUBAN explique que ces variations sont liées à la proportion des promotions accordées aux titulaires. Lorsqu'une proportion ne correspond pas à une unité entière, le reliquat est conservé, ce qui peut entraîner des délais significatifs avant qu'une promotion ne soit effective pour un grade particulier.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la campagne d'avancement des personnels contractuels.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
Présents	17
Représentés	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	25
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

10. Campagne d'avancement des personnels enseignants contractuels - volume de promotion

Ce point a été traité conjointement avec le point précédent.

11. Liste des fonctions ouvrant droit à l'indemnité fonctionnelle (C2) instituée par le régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs (RIPEC)

Myriam DORIAT-DUBAN présente les points 11 et 12 et annonce que la modification la plus significative concerne les décharges de service pour les directeurs d'unités de recherche. Ces derniers bénéficiaient de primes, avec la possibilité de convertir une partie de leur prime en décharge, ce qui était jugé inéquitable par rapport aux directeurs de composantes de formation. Contrairement aux directeurs de formation pour lesquels aucun cadrage de volume de décharge n'existe, l'université avait initialement adopté la même logique pour les directeurs d'unités, envisageant un cadrage en cas d'abus. Des abus ayant été constatés, avec des demandes de décharge allant jusqu'à cent vingt-huit heures pour de petites unités, il a été décidé de cadrer ces décharges en proportion de la taille de la structure dirigée. Aucune discussion particulière n'a eu lieu en CSA sur ce point et les autres changements sont principalement des modifications d'intitulés.

Olivier GARET exprime plusieurs préoccupations concernant l'indemnité fonctionnelle (C2) qui est attribuée automatiquement à la personne occupant une fonction et interfère avec la prime au mérite (C3). Il souligne le risque de double rémunération, certaines fonctions étant rémunérées à la fois par la C2 et la C3 et réitère également sa demande que la règle déterminant le montant des indemnités C2 et des Primes de Charges Administratives (PCA), souvent présentées sous forme de fourchette, soit explicitée dans le document proposé, afin que les membres du Conseil d'administration comprennent comment le volume de responsabilité se traduit en montant d'indemnité.

Enfin, il s'interroge sur l'articulation entre les décisions actuelles relatives à la C2 de la RIPEC avec les lignes directrices de gestion adoptées par le Conseil d'administration le 25 février qui fixent des objectifs pour la trajectoire de la C2 d'ici 2027. Il souhaite obtenir des indicateurs précis sur la proportion de la C2 par rapport à la C1 et le pourcentage de bénéficiaires au moment de la présentation des délibérations.

Myriam DORIAT-DUBAN explique que les primes C2 et C3 sont cumulables par nature, la C2 étant liée à une fonction et la C3 à la manière de servir. Ce principe est similaire à l'ancien système de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR), où par exemple, les directeurs de laboratoire pouvaient cumuler leur indemnité fonctionnelle avec la PEDR en raison de leur excellence en recherche. Le calcul des fourchettes de primes se base sur le nombre de membres titulaires des laboratoires. Les services des ressources humaines obtiennent ces informations auprès de la Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV) pour établir ces fourchettes. Un système antérieur, liant la décharge au montant de la prime A (elle-même calculée sur les effectifs), avait été abandonné car il générait une trop grande diversité de montants de décharge. La simplification par intervalles a été préférée, bien qu'elle puisse poser des problèmes aux limites de ces intervalles.

Quant à la trajectoire C2, le conseil d'administration restreint a travaillé sur ce sujet. Des moyens avaient été promis pour la C2 lors de la création du RIPEC, mais l'université n'a reçu des dotations que pour la C1 et la C3, et a été invitée à gérer la C2 avec les moyens existants. L'indicateur de 35 % de bénéficiaires de la C2 est donc loin d'être atteint, en raison de l'absence de dotations supplémentaires. Elle note l'intérêt de disposer, lors des prochains votes, d'informations sur le positionnement de l'université par rapport à cet indicateur et sur la règle de calcul des effectifs pris en compte pour les décharges.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent, par 24 votes favorables et 1 abstention les tableaux C2 et PCA.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
-------------------------------	----

Nombre de votants	25
Présents	17
Représentés	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	24
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	1

12. Liste des fonctions ouvrant droit à la Prime de Charges Administratives

Ce point a été traité conjointement avec le point précédent.

13. Statuts du Laboratoire animal et agroécosystèmes (L2A)

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité les statuts du Laboratoire L2A.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
Présents	17
Représentés	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	25
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

14. Règlement intérieur des bibliothèques universitaires de l'université de Lorraine reporté

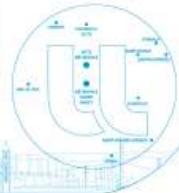
Ce point est reporté.

15. Bilan des actes (sous réserve) (information- échanges)

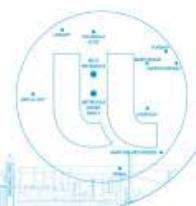
Romain COUVAL présente le bilan annuel des actes pris par délégation du Conseil d'Administration à la Présidente. Le Conseil d'administration peut déléguer certains de ses pouvoirs, charge à la Présidente de rendre compte de leur utilisation. Cette délégation facilite grandement le fonctionnement des services, compte tenu du volume important des actes concernés. En 2023, 5 600 conventions et 2 500 arrêtés de tarifs ont eu lieu. Les signalements et les plaintes, bien que non directement liés à la délégation, ont été inclus à la demande du Conseil d'administration, tout comme les cessations et demandes d'options relatives à la propriété intellectuelle. Un focus particulier est fait sur le contentieux, dont le pouvoir d'ester en justice a été délégué à la Présidente. Une augmentation significative des contentieux est observée entre 2023 et 2024. Les détails par catégories sont disponibles dans le document fourni.

**Les chiffres-clés par grande catégorie pour l'année 2024
(= autant d'actes dont le conseil se trouve déchargé) :**

Catégorie / Période	2022	2023	2024
Conventions	5 546	5 571	5 605
Fixation des tarifs	266	193	250
Signalement et plaintes au procureur de la République	7	15	24
Cessions et demandes d'options sur cessions	4	5	5


FOCUS CONTENTIEUX

	2023		2024	
	Requêtes introduites	Jugements rendus	Requêtes introduites	Jugements rendus
BIATSS	5	7	6	8
EC	8	7	12	8
Usagers	15	14	24	20
Autres	1	2	1	0
TOTAL	29	30	42	36



Sabrina SINIGAGLIA -AMADIO, s'enquiert de l'avancement d'un travail de collaboration avec les services de police et de gendarmerie concernant le suivi des dépôts de plainte.

Romain COUVAL confirme une avancée significative sur ce sujet. Une convention a été signée avec les services du procureur et de la police nationale. Ce partenariat est désormais en vigueur et les services travaillent à le rendre pleinement opérationnel.

16. Cadrage de la mise en œuvre de l'apprentissage à distance

Nicolas OGET présente l'évolution de l'apprentissage à l'UL. Il souligne une progression continue avec plus de 3 600 apprentis répartis sur 255 parcours, et des taux de réussite avoisinant les 95 %. La majorité de ces étudiants sont inscrits au Centre de Formation d'Apprentis (CFA) de l'université.

Les récentes modifications nationales concernant l'apprentissage sont rappelées. L'aide à l'embauche pour les entreprises a été diminuée, passant de 6 000 à 2 000 euros pour les grandes entreprises et à 5 000 euros pour celles de moins de 250 salariés. Elle reste cependant de 6 000 euros pour les apprentis en situation de handicap. S'y ajoute la fin de l'allègement de charges pour les apprentis rémunérés au-delà de 50 % du SMIC. De plus, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) a annoncé qu'il ne financerait plus les contrats d'apprentissage pour les employeurs de la fonction publique territoriale.

Le ministère a récemment annoncé un reste à charge systématique de 750 euros sur les niveaux de formation 6 et 7 (bac+3 à bac+5), applicable dès le 1^{er} juillet. Cette mesure engendrera une surcharge pour le CFA, qui devra recouvrir ce reste à charge, et pour l'agence comptable, qui devra le facturer aux entreprises. Une minoration des niveaux de prise en charge pour la formation à distance et un cadrage de ses modalités ont également été annoncés.

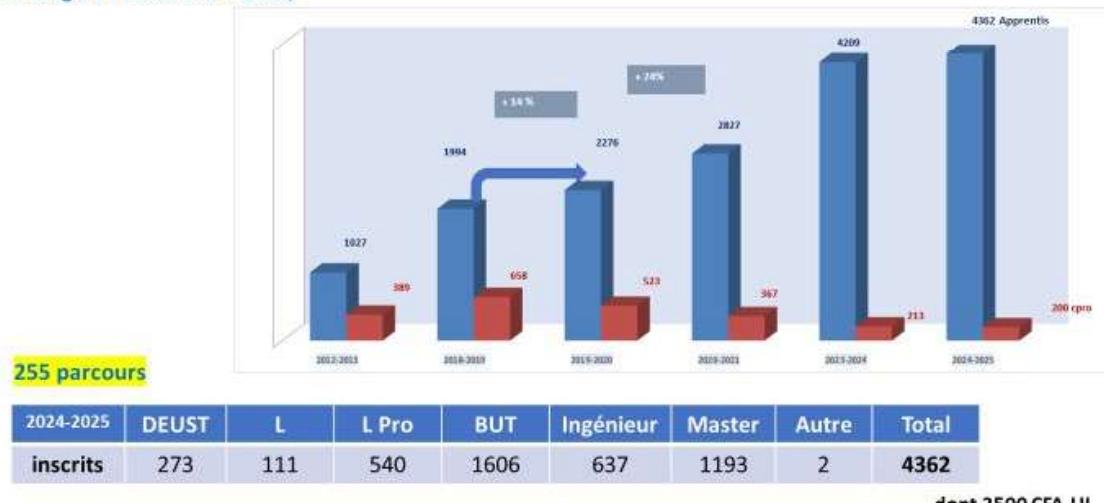
Face à de nouvelles demandes d'apprentissage à distance, et bien que le Code du travail permette cette modalité, l'université a souhaité encadrer sa mise en œuvre pour prévenir certains risques. Tel qu'acté en 2023, la période d'apprentissage se déroulera uniquement en dehors des temps en entreprise. Le cadrage proposé vise à garantir que l'étudiant dispose de périodes dédiées à la formation et ne soit pas constamment à la disposition de l'entreprise.

Les principes de ce cadrage sont les suivants. Une formation 100 % asynchrone n'est pas autorisée. Un minimum de 30 % d'enseignement en présentiel est requis. Les 70 % restants en distanciel ne doivent pas se limiter à la mise en ligne de documents, mais impliquer une véritable organisation pédagogique démontrant une progression. Enfin, le passage à un enseignement 100 % à distance doit rester exceptionnel et, dans ce cas, la part initialement prévue en présentiel doit basculer en distanciel synchrone pour assurer un suivi collectif ou individuel des étudiants. Ces éléments seront exigés dans les dossiers de demande d'ouverture en apprentissage et leur présence sera vérifiée.

CA du 29 avril 2025

Point 16 : cadrage mise en œuvre apprentissage à distance

Apprentissage à l'UL en 2024-2025,



Réduction des incitatives à la dynamique de l'apprentissage

- Réduction des aides à l'embauche 5000€ pour entreprises < 250 salariés
2000€ au-delà
6000€ maintenu pour en situation de handicap
- Fin des allégements de charge pour les apprentis au-dessus du SMIC 50%,
- Employeurs relevant de la fonction publique territoriale : fin du financement des contrats d'apprentissage par le CNFPT

Actualité, Ministère du travail 23 avril 2025

- Un reste à charge de 750 euros pour les diplômes de niveaux 6 et 7 à partir du 1er juillet
 - de lourdes charges administratives au niveau du CFA et de l'AC
 - impact budgétaire pour le CFA UL 2M€
- Annonce d'une minoration des NPEC pour formation à distance + cadrage modalité

Dispositions de l'article L6211-2 du code du travail,

Article L6211-2

Version en vigueur depuis le 01 janvier 2019

Modifié par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 24 (V)

L'apprentissage est une forme d'éducation alternée associant :

1^o Une formation dans une ou plusieurs entreprises, fondée sur l'exercice d'une ou plusieurs activités professionnelles en relation directe avec la qualification objet du contrat entre l'apprenti et l'employeur ;

2^o Des enseignements dispensés pendant le temps de travail dans un centre de formation d'apprentis, dont tout ou partie peut être effectué à distance.

CF du 24/10/2023, cadrage du calendrier d'alternance

Le Code du travail n'impose rien en termes de calendrier d'alternance

Dérives observées : alternance uniquement organisée sur période de congé et pause pédagogique

Le calendrier d'alternance se doit d'être établi en tenant compte tant des exigences pédagogiques que des besoins du monde des entreprises et des collectivités (selon la nature de l'activité, son éventuelle saisonnalité, etc.).

Au regard de ces éléments, le dossier de demande d'ouverture en apprentissage est complété :

« le calendrier d'alternance ne peut se limiter à fixer les périodes en entreprise durant les pauses pédagogiques et se doit d'être déterminé selon des considérations tant pédagogiques que d'adéquation aux besoins des secteurs d'activité ou métiers visés ».

CF du 04/03/2025, cadrage de l'apprentissage en distanciel

- Plusieurs formations de l'université de Lorraine ont lieu en partie ou en totalité à distance
- Il existe des demandes de contrat d'apprentissage
- L'enjeu est de bien garder un lien avec l'apprenti et s'assurer que l'étudiant dispose de périodes dédiées à la formation

Principe

➤ *Il est rappelé la nécessaire structuration pédagogique de la formation et des différents cours qui la composent, pour pouvoir s'assurer qu'il y a bien une organisation pédagogique permettant de vérifier la progression pédagogique de l'étudiant.*

➤ *Suivre une formation 100% asynchrone n'est pas possible.*

➤ *Le cadre de base est : un maximum de 70% à distance et 30% minimum en présentiel.*

- *Les 70% à distance ne peuvent pas se limiter à la mise en ligne d'éléments de cours en asynchrone : la structuration des cours est organisée avec une réelle progression pédagogique, avec des outils de suivi des activités (par exemple à l'aide d'outils d'évaluation au fil du cours pour passer à la section suivante).*

- *Le calendrier d'alternance doit démontrer des périodes dédiées à la formation à distance (par exemple sur la semaine, avec des jours en entreprises et des jours dédiés à la formation en ligne)*

CF du 04/03/2025, **cadrage de l'apprentissage en distanciel**

Une possibilité d'exception,

- *De façon exceptionnelle, il peut être envisagé de déroger au cadre de base (minimum 30% présentiel) à la seule condition que des séquences synchrones soient mises en lieu et place du présentiel et conduisent un suivi collectif et un suivi individualisé des étudiants.*

**Le dossier de demande de la formation en apprentissage
doit mettre en évidence ces éléments**

Olivier GARET exprime des réserves sur la marge de 30 % de présentiel minimum qu'il estime être insuffisante.

Nicolas OGET conteste cette appréciation en rappelant que certaines formations continues dépassent déjà largement les 70 % à distance. Augmenter la part de présentiel obligatoire aurait nécessité de distinguer les contrats professionnels des contrats d'apprentissage et aurait compliqué la gestion des publics mixtes actuels.

Éric GNAEDINGER s'interroge sur le contrôle de présence des apprentis en formation à distance en rappelant que pour les formations en présentiel, la vérification de la présence physique est obligatoire, notamment pour des raisons juridiques et de conformité avec le code du travail.

Nicolas OGET explique que des périodes dédiées à la formation à distance sont inscrites dans l'emploi du temps. Ces plages horaires spécifiques permettent à l'étudiant de travailler sur sa formation. Pour la partie asynchrone, l'étudiant dispose d'un jour dédié hors de l'entreprise. Concernant la partie synchrone, la présence de l'étudiant peut être vérifiée.

La Président ajoute qu'il est possible de produire des émargements pour les formations à distance, citant l'exemple d'ERUDI.

Christophe SCHMITT demande des précisions sur les éléments de contrôle évoqués. Il s'interroge sur la possibilité pour un étudiant de suivre ses cours depuis un bureau de son lieu de travail à défaut d'autres options.

Nicolas OGET confirme que c'est possible, tant que l'étudiant ne travaille pas et suit effectivement sa formation.

Ethan POIFOULOT demande des clarifications sur la répartition entre formation à distance et présentielle dans le cadre de l'apprentissage et la liberté pour l'étudiant de déterminer comment elle se fera avant le début de l'apprentissage. Il s'interroge sur la possibilité d'avoir 70 % de formation à distance et 30 % en présentiel. Cette question soulève des préoccupations concernant les étudiants en situation de précarité technologique ou ne disposant pas d'un environnement adéquat pour le travail à distance.

Nicolas OGET explique que l'objectif est d'établir un calendrier permettant à l'étudiant d'alterner entre périodes en entreprise et périodes de formation. La partie formation peut se faire à distance de manière flexible, y compris en entreprise ou dans les locaux de l'université si une salle est disponible. Cet aspect est difficile à cadrer en amont, étant donné la variabilité des situations des étudiants.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
Présents	17
Représentés	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	25
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

17. Modification du Master Physique Parcours type Greenano – Collégium S&T

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
Présents	17
Représentés	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	25
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

18. Modification Licence professionnelle Métiers de l'industrie : métallurgie, mise en forme et soudage – Collégium S&T

Ce point a été traité conjointement avec le point précédent.

19. Modalités d'accueil des étudiants et de fonctionnement du master conjoint Erasmus Mundus DENSYS 2.0

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
Présents	17
Représentés	8
Nombre de REFUS de VOTE	0

Nombre de VOTES POUR	25
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Evolution du contexte international et national de l'ESR

Point sur les tendances et réformes en cours

29 avril 2025

Conseil d'Administration

Contexte international

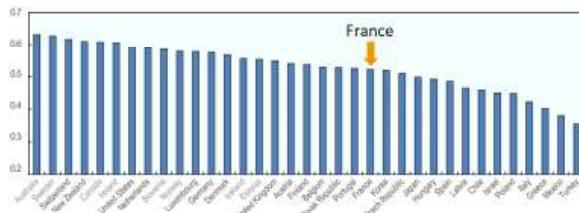
Recherche libre vs recherche contrainte

29 avril 2025

Conseil d'Administration

2

Attractivité de la recherche publique en France



Attractivité des pays de l'OCDE pour des migrants potentiels : travailleurs titulaires d'un master ou d'un doctorat. Les valeurs les plus proches de 1 correspondent à une plus grande attractivité. Source, OCDE 2019.

- Rémunérations
- Environnement (équipements, immobilier, appui-support)
- Valeurs (fonction refuge, safe place for science)

Salaire doctorants 2024 – à consolider

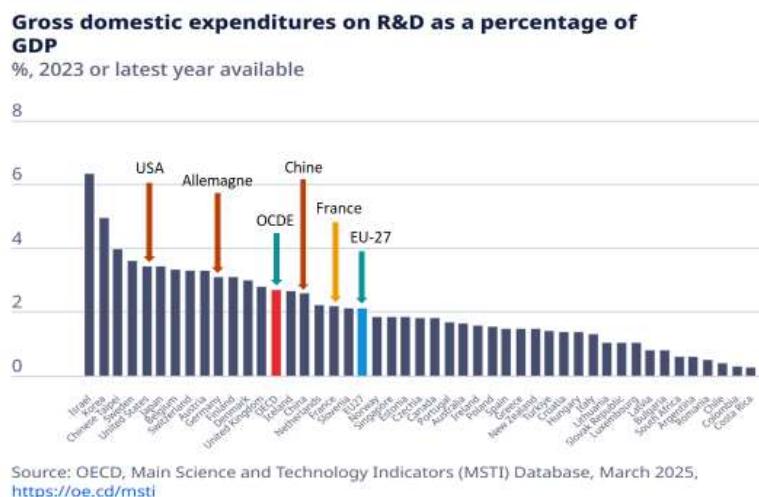
	Salaire mensuel (€)	Indice coût de la vie
Suisse	4000-6800	98,36
Allemagne	2850-3987	58,35
Pays-Bas	2618-3333	60,50
France	2200	58,05
Royaume Uni	1950	59,02
Espagne	1000 (net)	43,46
Italie	1350	51,05

29 avril 2025

Conseil d'Administration

3

R&D

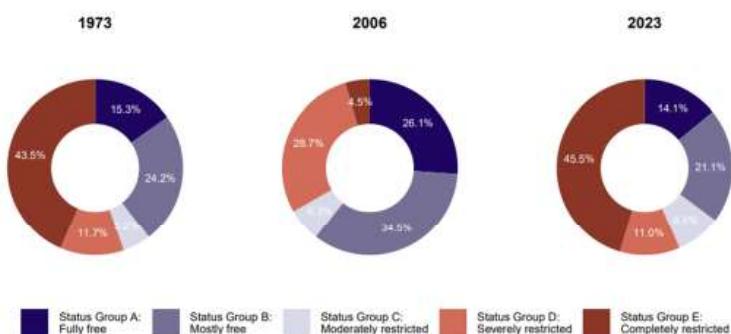


29 avril 2025

Conseil d'Administration

4

Un recul massif de la liberté académique...



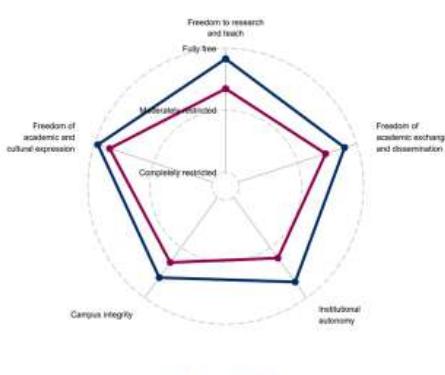
Répartition de la population mondiale selon la qualité d'accès à la liberté académique
Academic Freedom Index Update 2024 – Friedrich Alexander Universität – Institute of political Science

29 avril 2025

Conseil d'Administration

5

... qui résulte de tendances de fond



Indicateurs de liberté académique aux USA : 2014 / 2024

Indicateurs de liberté académique aux USA : 2014 / 2024
Academic Freedom Index Update 2025 – Friedrich-Alexander-Universität – Institute of political Science

39 2003 7075

Conseil d'administration

6

Des enjeux importants

Stopper le travail de sape visant les universités :

- Caricature, confusion entre liberté d'expression et liberté académique

Développer notre attractivité

- Salaire, environnement (équipements, appui-support, immobilier) → investissement
- Recherche libre vs recherche contrainte

Assumer notre responsabilité : fonction refuge

- Crédits du programme PAUSE diminués de 40%
- Lancement du programme « Choose France For Science »

Encourager l'investissement R&D

- Concrétisation des orientations des rapport Draghi, Letta et Heitor
- 10^{ème} programme cadre UE (FP10)

29 avril 2025

Conseil d'Administration

7

Contexte national

Ambitions et moyens : défi ou dissonance ?

29 avril 2025

Conseil d'Administration

8

Moyens

Revoyure de la LPR

- Intention inconnue / moyens
- Evaluation de la performance des dispositifs
- Evénement MESR – 29 avril

Préparation du budget de l'Etat 2026

- Quasi démarche « budget base zéro »
- Objectif supplémentaire d'économie en 2026
- Suppression de 500 M€ d'AE sur la MIRES en avril 2025 (sans effet sur la SCSP des universités)

Réforme de la contractualisation

- Nouveaux COMP « au 1^{er} euro »
- Recherche alignement COMP/contrat/CPER/Evaluation/Mandats ?

Ressources directes - innovation

- Poursuite effort ANR (revoyure LPR) ?
- Orientations post France 2030 ?
- Très forte incitation à l'Europe
- Menaces sur l'apprentissage dans le supérieur
- Note positionnement PUI-SATT pour juin

29 avril 2025

Conseil d'Administration

9

Transformations en cours

En cours – bien avancé

Formation des enseignants

- Modification significative des flux 1^{er} cycle pour PE
 - Impact licences disciplinaires / concours L3
 - Impact masters enseignement et disciplinaires
 - Impact cartographie de la formation des enseignants 2nd degré

En cours – au stade de la réflexion

Accès et formations santé

- Départementalisation 1^{ère} année (annonce PM)
 - Débat entre différents modèles
 - Impact territorial potentiellement important

En cours – haut niveau d'incertitude

Evaluation – HCERES

- Risque important / évaluation par une autorité indépendante du MESR
 - Opportunité : pistes pour une évaluation simplifiée
 - Confiance a priori
 - Evaluation globale en formation (par grand domaine)
 - Appui sur les dispositifs internes : ex des SAB pour les UR

Opportunité qui impose une responsabilité au niveau établissement en termes de pilotage

29 avril 2025

Conseil d'Administration

10



Contexte lorrain

A la croisée des chemins ?

25 avril 2025

Conseil d'administration

15

Transformations en cours

→ Décroissance démographique engagée
→ très fort enjeu d'attractivité pour l'ensemble de l'écosystème

Forte dynamique régionale de réindustrialisation menacée par le contexte géopolitique actuel ?

GRAPHIQUE 6 - Dépenses intérieures de R&D des entreprises et des administrations par région en 2022 en pourcentage du PIB régional (effort de recherche en %)



Source : dans les deux, l'effort de recherche sera de 0,52% en 2002.

29 avril 2025

Conseil d'Administration

123

Conclusions

29 avril 2025

Conseil d'Administration

13

Des orientations politiques confortées mais à ajuster ?

- Dégager des marges de manœuvre
 - Contribuer au développement socio-économique des territoires lorrains
 - Poursuite des transformations permettant des gains sur nos dépenses (rationalisation, mutualisation)
 - Acquérir des moyens complémentaires : ressources directes (Europe, FTLV), promouvoir l'investissement national et européen en R&D
- Améliorer notre attractivité :
 - Politique immobilière, politique d'équipement, pilotage de l'offre de formation, politique différentiante en recherche
 - Assumer notre responsabilité sociétale et environnementale

29 avril 2025

Conseil d'Administration

14

20. Admissions en non-valeur

La Présidente explique aux nouveaux élus étudiants que les « admissions en non-valeurs » sont des créances que l'Université ne parvient pas à recouvrer et auxquelles elle met un terme lorsqu'il est certain qu'elles ne pourront pas être recouvrées.

Jean-Luc METZGER s'interroge sur la présence de deux feuilles, l'une avec des noms et l'autre sans, qui semblent contenir les mêmes informations.

Gilles FLUCK explique qu'il s'agit effectivement des mêmes informations. Normalement, seule la version sans nom aurait dû être distribuée pour le vote, car les noms des débiteurs ne sont généralement pas divulgués. La présence des deux versions est due à une erreur d'envoi du fichier complet.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
Présents	17
Représentés	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	25
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

La séance est levée à 12h30.

Le prochain CA est prévu le 3 juin 2025 à Metz.